

CIAA *Rapport Annuel* **2005**



Porte-parole de l'industrie agro-alimentaire
européenne

CIAA

Confédération des industries agro-alimentaires de l'UE
Confederation of the food and drink industries of the EU

Crédits photos

<i>Dos de la page 11</i>	<i>FFDI</i>
<i>Couverture, 11a</i>	<i>Glanbia plc</i>
<i>Page 15 (En bas à droite)</i>	<i>Danone</i>
<i>Page 20</i>	<i>Nestlé</i>
<i>Page 22</i>	<i>Nestlé</i>
<i>Page 25 (haut)</i>	<i>2B.com</i>
<i>page 27</i>	<i>European Community 2005</i>
<i>page 34 (haut)</i>	<i>John Doherty</i>

Sommaire

4	Rôle et mission de la CIAA
5	Le mot du président
7	Introduction de la directrice générale
8	Rétrospective 2005
9	Calendrier 2006
10	L'industrie agro-alimentaire : un pilier de l'économie de l'UE
12	Compétitivité
14	Commerce international
18	Politique agricole commune
20	Sécurité alimentaire
26	European Technology Platform 'Food for Life'
28	Information du consommateur
30	Alimentation, nutrition et santé
32	Environnement
36	Communication
37	Informations et publications
38	Réseaux CIAA
39	Conseil d'administration
40	Comités et groupes d'experts
41	Secrétariat de la CIAA
42	Membres de la CIAA

Rôle et mission de la CIAA

L'industrie agro-alimentaire de l'UE:

- est le plus important secteur industriel d'Europe, avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 815 milliards d'euros;
- achète et transforme 70% de la production agricole de l'UE;
- exporte des produits agro-alimentaires vers des pays tiers pour un montant d'environ 45 milliards d'euros;
- contribue à un solde positif de la balance commerciale d'environ 4,5 milliards d'euros;
- offre à 450 millions de consommateurs une large gamme de produits alimentaires sûrs, sains, agréables, nutritifs et à un prix abordable;
- emploie plus de 4 millions de personnes;
- regroupe 282.000 sociétés, dont 99% de petites et moyennes entreprises.

La CIAA, la Confédération des industries agro-alimentaires de l'Union européenne, est le porte-parole de l'industrie agro-alimentaire de l'Union européenne (UE), premier secteur industriel et un des principaux employeurs et exportateurs.

La mission de la CIAA est de représenter les intérêts des industries agro-alimentaires auprès des institutions européennes et internationales.

Le rôle de la CIAA est de participer de manière proactive au développement d'un environnement (marché de l'UE élargie et marchés mondiaux) dans lequel toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, sont durablement compétitives, répondent aux attentes des consommateurs et contribuent à la réalisation des objectifs énoncés lors de la déclaration du Conseil européen de Lisbonne - devenir l'économie la plus compétitive au monde d'ici 2010. La CIAA participe ainsi au développement d'un cadre réglementaire et économique alliant compétitivité de l'industrie, qualité et sécurité de l'alimentation, protection du consommateur et respect de l'environnement.

La CIAA compte parmi ses membres:

- 24 fédérations nationales de l'industrie agro-alimentaire, dont 2 membres observateurs;
- 32 associations sectorielles européennes;
- 21 grandes entreprises agro-alimentaires regroupées au sein d'un comité de liaison.

Le secrétariat permanent de la CIAA, basé à Bruxelles, entretient des contacts étroits avec les institutions européennes et internationales. Il coordonne également les travaux de plus de 700 spécialistes regroupés au sein de comités et de groupes d'experts articulés autour des trois thèmes suivants:

commerce et
compétitivité



politique alimentaire et
politique du consommateur



environnement



Au sein de ces comités et de ces groupes d'experts, des industriels de tous les pays de l'UE mettent à la disposition de la CIAA un large éventail de compétences spécialisées. Ils contribuent ainsi à la formulation des positions de la CIAA sur les dossiers prioritaires qui, une fois approuvées, sont communiquées aux responsables politiques communautaires et internationaux concernés.

La CIAA est devenue un interlocuteur privilégié des institutions européennes et internationales en raison de sa représentativité, notamment pour les questions horizontales concernant le secteur agro-alimentaire, telles que la sécurité et la qualité des denrées alimentaires, la nutrition et la santé, les nouveaux aliments, l'étiquetage, la politique agricole commune, le commerce international, le développement durable, la protection de l'environnement et l'élargissement.

La CIAA exerce sa mission de représentation du secteur agro-alimentaire européen:

- en contribuant au maintien de la confiance du consommateur vis-à-vis de l'industrie agro-alimentaire;
- en entretenant une coopération étroite et fructueuse avec tous les maillons de la chaîne alimentaire;
- en garantissant la coordination entre les différentes organisations de l'industrie agro-alimentaire européenne.

Visitez notre site internet:
www.ciaa.be

Le mot du président



“ En 2005, le défi principal était la stratégie d'action européenne concernant l'alimentation, l'activité physique et la santé. ”

2005 doit être considérée comme une année de défis à relever pour l'Union européenne. En effet, cette année fut marquée par le rejet du projet de Constitution européenne par les électeurs français et néerlandais, par le manque d'ambition de l'accord du Conseil européen sur les perspectives financières de l'UE pour 2007-2013 et, sur le plan international, par une déception grandissante face à la lenteur des progrès des négociations sur le commerce mondial à l'occasion de la réunion interministérielle organisée en décembre à Hong Kong.

Notre secteur, comme de nombreuses autres branches industrielles, n'a pas été épargné par ces évolutions extérieures. En dépit de cette situation et du renforcement de la concurrence à l'échelle mondiale, la plupart des indicateurs de croissance et de production des secteurs agro-alimentaires sont restés positifs et stables, ce qui souligne la faculté de récupération et le potentiel compétitif de notre industrie qui, une fois de plus, a surclassé les autres secteurs industriels européens en 2005.

La Commission européenne considère — et il faut y voir un signe encourageant — la compétitivité et l'amélioration de la réglementation comme des thèmes importants. Dans la perspective de la relance de la stratégie de Lisbonne, le document de réflexion de la CIAA sur la compétitivité de l'industrie agro-alimentaire souligne la nécessité de renforcer rapidement les activités de recherche et de développement, d'intensifier l'innovation, d'établir un cadre réglementaire communautaire plus simple et plus proportionné et de garantir un approvisionnement durable et concurrentiel en matières premières. En 2006, la CIAA poursuivra son travail concernant la compétitivité et, pour la première fois, publiera un rapport comparatif basé sur des indicateurs internationaux spécifiques à l'industrie.

La stratégie d'action européenne concernant l'alimentation, l'activité physique et la santé représentait le principal défi de l'année 2005 et elle continuera à peser sur le programme de travail de la CIAA dans les années à venir. L'engagement de la CIAA à agir dans le cadre de la plate-forme de l'UE illustre le rôle moteur et la volonté de l'industrie dans la mise en œuvre de solutions efficaces afin de lutter contre les

problèmes aux causes multiples que sont les surcharges pondérales et l'obésité.

S'il est vrai que le problème de l'obésité ne peut être éliminé du jour au lendemain, la plate-forme communautaire fait d'ores et déjà office de catalyseur d'action, tant au niveau national qu'à l'échelle des entreprises. Les industriels du secteur agro-alimentaire apportent leur contribution, de manière volontaire et responsable, non seulement en termes d'augmentation de choix des produits et de reformulation des recettes, mais bien sur tous les fronts envisageables, dont la publicité, la promotion de l'activité physique, l'éducation et l'information des consommateurs ainsi que les partenariats avec les autorités publiques et les centres de recherche.

Food for Life est la vision et le leitmotiv d'une nouvelle initiative de la CIAA, à savoir la création d'une plate-forme technologique européenne, lancée en juillet dernier avec le soutien de la Commission européenne. Cette initiative essentielle sera au centre du prochain congrès international de la CIAA, organisé à la fin du mois d'octobre 2006 à Bruxelles.

La restructuration interne de la CIAA s'est poursuivie en 2005, s'appuyant sur la décision de notre conseil d'administration visant à renforcer l'organisation et à la doter d'une orientation stratégique plus clairement définie. Notre nouvelle directrice générale a rapidement imposé sa marque après un cycle intensif de visites auprès des membres, à l'écoute de leurs opinions et de leurs souhaits.

Pour l'année à venir, l'ambition de la CIAA sera d'améliorer encore un peu plus les services fournis aux membres, en s'assurant de faire entendre la voix de l'industrie agro-alimentaire européenne à tous les niveaux appropriés à Bruxelles.

Jean Martin,
Président

Introduction de la

directrice générale



“2005 fut une année de transition et de changement... La CIAA est davantage tournée vers ses priorités stratégiques, plus visible et plus forte sur le plan organisationnel...”

Pour la CIAA, 2005 fut une année de transition et de changement. L'organisation qui résulte de ce processus de transition est plus solide sur le plan opérationnel et s'articule autour d'un personnel de secrétariat en grande partie renouvelé. L'association est plus visible pour les institutions européennes et travaille sur un ensemble de priorités commerciales stratégiques dotées d'objectifs politiques clairs.

En 2006, notre travail continuera d'être orienté par les objectifs suivants:

- le renforcement de la confiance des consommateurs vis-à-vis de l'industrie agro-alimentaire basée sur le dialogue, une approche scientifique rigoureuse et un engagement clair et déterminé dans le cadre de la plateforme européenne sur l'alimentation, l'activité physique et la santé;
- le bon fonctionnement du marché intérieur basé sur un cadre réglementaire favorisant la compétitivité, une mise en œuvre impartiale et davantage de liberté pour la responsabilité et l'autorégulation de l'industrie;
- le renforcement de la compétitivité de l'industrie face aux défis de la mondialisation, entraînant une plus forte croissance du secteur agro-alimentaire sur les marchés européens et mondiaux;
- une gestion saine et équilibrée du développement durable, favorisant la création de valeur et renforçant les pratiques d'entreprise responsables.

À cet égard, l'an dernier, la CIAA a répondu au nom de l'industrie à diverses initiatives et consultations organisées par la Commission européenne et d'autres organes de l'UE.

Sur le plan interne, le vaste processus de révision en profondeur qui couvrait les comités, les procédures et l'organisation ont permis d'améliorer l'efficacité de la CIAA à identifier les domaines nécessitant changement et amélioration.

Tout au long de l'année, nous avons cherché à mieux faire connaître les positions du secteur par le biais d'une gestion de la communication plus professionnelle et de contacts directs de haut niveau avec les membres de la Commission, les députés européens et les représentants de la présidence du Conseil de l'UE. Notre président et/ou les présidents et les membres influents des comités politiques de la CIAA se sont impliqués dans pas moins de cinquante actions de ce type, soit une par semaine.

La création d'alliances avec d'autres groupes industriels et le renforcement des relations avec les acteurs de la chaîne alimentaire sont deux éléments qui doivent continuer à jouer un rôle majeur dans le cadre de notre stratégie. En 2005, cette approche s'est essentiellement concentrée sur la plateforme d'action européenne concernant l'alimentation, l'activité physique et la santé. La CIAA est également à l'origine de la plate-forme technologique plurilatérale européenne *Food for Life*, qui est l'aboutissement remarquable d'une initiative du secteur qui contribuera à façonner son agenda à long terme — notamment pour les petites et moyennes entreprises — en matière de recherche et d'investissement.

Lorsque je me penche sur l'année 2005, en tant que novice au sein de la CIAA, je ne peux que remercier les membres et le personnel pour leur soutien et leur implication dans leur travail. C'est avec confiance et détermination que nous devons nous tourner vers 2006 afin de renforcer toujours plus l'efficacité de notre organisation.

Daniela Israelachwili,
Directrice générale

Rétrospective

2005

Janvier

- 1 **UE** Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE

Février

- 1-2 **CIAA** Bruxelles. Une délégation de l'association *Groceries Manufacturers of America* rencontre la CIAA

- 24 **CIAA** Bruxelles. Réunion du conseil d'administration

Mars

- 15 **UE** Bruxelles. Lancement de la plate-forme d'action européenne concernant l'alimentation, l'activité physique et la santé par le Commissaire Kyprianou

Avril

- 11 **UE** Bruxelles. Jean Martin, Président de la CIAA, rencontre le Commissaire Kyprianou

Juin

- 6 **CIAA** Bruxelles. La CIAA publie son document de vision sur la plate-forme technologique européenne *Food for Life*
- 16 **CIAA** Bruxelles. Réunion du conseil d'administration

- 30 **UE** Bruxelles. Jean Martin, Président de la CIAA, rencontre les commissaires Mandelson et Potočnik afin de discuter du document de réflexion de la CIAA sur la compétitivité et du lancement prochain de la plate-forme technologique européenne

Juillet

- 1 **UE** Présidence britannique du Conseil de l'UE
- 5 **UE** Bruxelles. Lancement de la plate-forme technologique européenne *Food for Life* sous les auspices de la CIAA

Septembre

- 8 **UE** Bruxelles. Jean Martin, Président de la CIAA, rencontre la commissaire Fischer Boel afin de discuter des négociations en cours à l'OMC
- 9 **CIAA** La CIAA inaugure son nouveau site internet
- 14-16 **USA** Visite du président et de la directrice générale de la CIAA à Washington - rencontres avec des représentants de divers ministères du gouvernement des États-Unis, de la *Food and Drug Administration*, de l'association

Groceries Manufacturers of America, de la *Food Products Association* et de la délégation de la Commission européenne. Les thèmes abordés s'articulaient autour des éléments suivants: OMC, PAC, coopération réglementaire entre les États-Unis et l'UE, différends commerciaux, OGM, santé & nutrition

- 22-23 **UK** Édimbourg. La CIAA prend part à la conférence de la présidence britannique sur l'amélioration de la réglementation européenne intitulée *Competitiveness & Consultation - Business at the Heart of Europe*

Octobre

- 12-13 **UE** Londres. Réunion internationale des associations de l'industrie agro-alimentaire
- 20 **CIAA** Bruxelles. Réunion du conseil d'administration et adoption des "principes sur les communications commerciales concernant les produits alimentaires et les boissons"

Calendrier

2006



Novembre

24 **CIAA** Bruxelles. La CIAA publie ses engagements dans le cadre de la plate-forme d'action européenne concernant l'alimentation, l'activité physique et la santé, conçue pour aborder les multiples facettes de l'obésité

29 **UE** Bruxelles. La CIAA organise sa soirée parlementaire annuelle. La soirée est parrainée par Mme Frédérique Ries, députée européenne

Décembre

8 **UE** Bruxelles. Adoption par la Commission européenne du Livre vert "promouvoir une alimentation saine et l'activité physique: une dimension européenne pour la prévention des surcharges pondérales, de l'obésité et des maladies chroniques"

13-18 **OMC** Une délégation de la CIAA participe à la 6^e conférence interministérielle de l'OMC à Hong Kong

15-16 **UE** Bruxelles. Le Conseil européen trouve un accord sur les futures perspectives financières pour la période 2007-2013

Janvier

1 **UE** Présidence autrichienne du Conseil de l'UE

16-19 **PE** Strasbourg. Session plénière

Février

1-2 **PE** Bruxelles. Session plénière

13-16 **PE** Strasbourg. Session plénière

Mars

7 **CIAA** Bruxelles. Session plénière

13-16 **PE** Strasbourg. Session plénière

22-23 **PE** Bruxelles. Session plénière

23-24 **UE** Bruxelles. Conseil européen

Avril

3-6 **PE** Strasbourg. Session plénière

26-27 **PE** Bruxelles. Session plénière

30 **OMC** Échéance pour la finalisation par les membres de l'OMC du projet de "modalités" concernant l'agriculture et l'AMNA

Mai

11-12 **UE/USA** Bruxelles. Conférence conjointe UE/États-Unis sur l'alimentation, l'activité physique et la santé

15-18 **PE** Strasbourg. Session plénière

31 **PE** Bruxelles. Session plénière

Juin

1 **PE** Bruxelles. Session plénière

12-15 **PE** Strasbourg. Session plénière

15-16 **UE** Bruxelles. Conseil européen

28 **CIAA** Bruxelles. Réunion du conseil d'administration

Juillet

1 **UE** Présidence finlandaise du Conseil de l'UE

3-6 **PE** Strasbourg. Session plénière

30 **OMC** Échéance pour l'élaboration des projets de listes complètes fondées sur les modalités

Septembre

4-7 **PE** Strasbourg. Session plénière

25-28 **PE** Strasbourg. Session plénière

Octobre

11-12 **PE** Bruxelles. Session plénière

19-20 **UE** Bruxelles. Conseil européen

23-26 **PE** Strasbourg. Session plénière

25 **CIAA** Paris. Réunion du conseil d'administration

26-27 **CIAA** Bruxelles. Congrès de la CIAA

Novembre

13-16 **PE** Strasbourg. Session plénière

17 **OMS/UE** Istanbul. L'OMS et la Commission européenne organisent conjointement la conférence ministérielle sur la lutte contre l'obésité

29-30 **PE** Bruxelles. Session plénière

28 **PE** Soirée parlementaire annuelle de la CIAA

Décembre

11-14 **PE** Strasbourg. Session plénière

14-15 **UE** Bruxelles. Conseil européen

L'industrie agro-alimentaire: un de l'économie de l'UE

pilier

Structure de l'industrie agro-alimentaire

Une industrie caractérisée par une croissance modeste

- Avec une part de **14%** du chiffre d'affaires total, l'industrie agro-alimentaire est le plus grand secteur manufacturier de l'UE-25. Elle occupe la première place, devant l'industrie automobile et l'industrie chimique.
- En 2004, l'industrie agro-alimentaire a réalisé un chiffre d'affaires de **815 milliards d'euros**, ce qui représente une modeste hausse de 2% par rapport à 2003.
- L'industrie agro-alimentaire emploie **4 millions** de personnes, ce qui en fait le principal employeur du secteur manufacturier européen.
- Les entreprises agro-alimentaires européennes sont à **99%** des petites et moyennes entreprises. Au nombre de 279.000, ces PME emploient 61% de l'ensemble des travailleurs du secteur agro-alimentaire et réalisent 49% du chiffre d'affaires de ce secteur.
- La France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne sont les principaux producteurs de denrées agro-alimentaires dans l'UE et représentent plus de **70%** du chiffre d'affaires total européen.
- Le secteur "produits alimentaires divers"¹ est le plus important (**26%** du chiffre d'affaires total et **42%** de la main-d'œuvre). Le secteur de la viande, les boissons et les produits laitiers figurent parmi les autres branches importantes de cette industrie.

¹ La catégorie "produits alimentaires divers" est un groupe hétérogène incluant les produits de la boulangerie, de la pâtisserie, le chocolat et les produits de confiserie, mais aussi les pâtes alimentaires et les aliments pour bébés. (Eurostat)



Chiffres clé de l'industrie agro-alimentaire, 2001-2004

		2001	2002	2003	2004/2003	2004
Chiffre d'affaires*	milliards €	785	791	799	↗ 2,0%	815
Employés	millions	4,4	4,2	4,1	↘ 4,9%	3,9
Entreprises	milliers	282	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

(*) en prix courants
n.d.: non disponible

Source: Eurostat et estimation CIAA

Chiffres d'affaires
(€ milliards)



Employés
(x 1000)

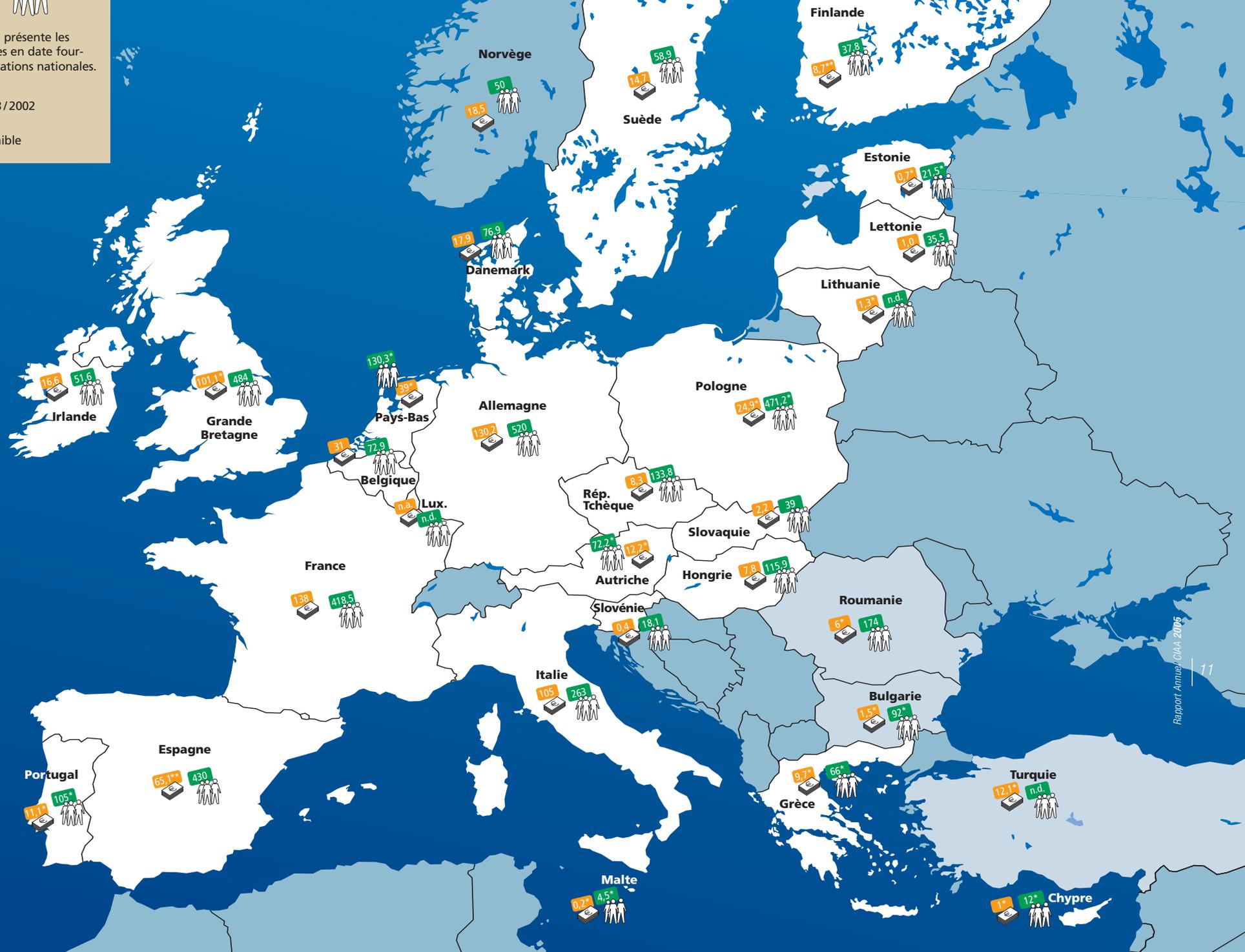


La carte ci-contre présente les dernières données en date fournies par les fédérations nationales.

(*) Données 2003/2002

(**) Production

(n.d.) Non disponible

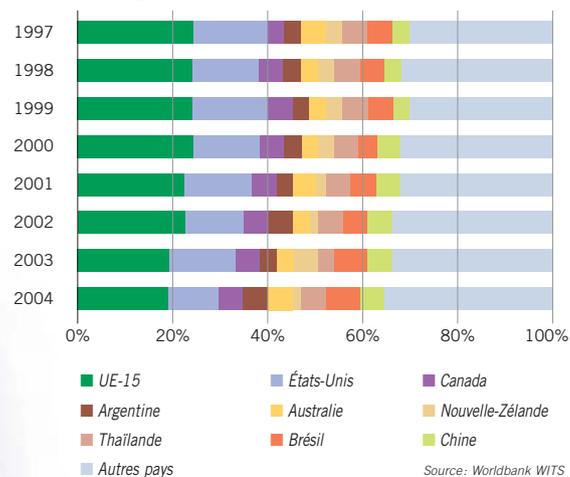


L'industrie agro-alimentaire

Nouvelle diminution dans la part des exportations mondiales

La part de marché européenne dans les exportations mondiales de produits agro-alimentaires est en régression depuis les dix dernières années au profit, le plus souvent, d'exportateurs agricoles tels que l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Chine et le Brésil.

Part dans les exportations mondiales de produits agro-alimentaires

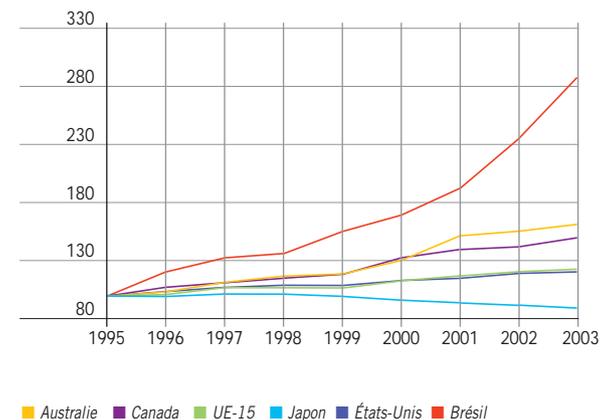


Comparaisons internationales

Faible croissance de la valeur de la production européenne

Au cours des dix dernières années, la valeur de la production de l'industrie agro-alimentaire européenne a augmenté au même rythme que celle des États-Unis, mais dans une proportion nettement inférieure à celle de plusieurs de ses concurrents. On observe notamment une très forte croissance de la production agro-alimentaire brésilienne.

Evolution de la valeur de la production de l'industrie agro-alimentaire dans plusieurs pays





Marchés et consommation

Commerce extra-UE

- En 2004, l'UE-25 a exporté des produits agro-alimentaires vers des pays tiers pour une valeur de **45 milliards d'euros**, tandis que ses importations se sont chiffrées à **41 milliards d'euros**.
- L'UE est un exportateur net de denrées alimentaires et présente une balance commerciale positive de plus de **4 milliards d'euros**. Cet excédent commercial a diminué de 24% en 2004 en raison de la hausse des importations.
- Les secteurs des boissons et des "produits alimentaires divers" représentent **55%** des exportations agro-alimentaires européennes.

Commerce intra-UE

- En 2004, les exportations au sein de l'UE-25 se sont chiffrées à **139 milliards d'euros**, révélant par là l'importance du marché intérieur européen.
- En 2004, les exportations intra-UE ont représenté **17%** du chiffre d'affaires contre 6% pour les exportations vers les pays tiers.

Consommation dans le marché intérieur

- En 2003, environ **13%** du total des dépenses de consommation des ménages dans l'UE-25 ont été consacrées à l'alimentation et aux boissons non alcoolisées. Depuis 1995, ce pourcentage a enregistré une diminution de 10%.

Les partenaires commerciaux de l'UE-25, 2004

Destinations des exportations (milliards €)	
États-Unis	10,0
Japon	3,6
Russie	3,5
Suisse	3,0
Canada	1,5
Norvège	1,3
Australie	0,9
Corée du Sud	0,9
Algérie	0,6
Croatie	0,6
Autres pays	19,0
Total extra-UE	45,1

Origines des importations (milliards €)	
Brésil	4,7
Argentine	3,7
États-Unis	3,0
Chine	1,7
Suisse	1,5
Nouvelle-Zélande	1,4
Turquie	1,4
Norvège	1,2
Australie	1,2
Chili	0,9
Autres pays	20,0
Total extra-UE	40,7

Source: Eurostat

Principales tendances pour la période janvier-septembre 2005 (9 mois)

- Après une légère chute en 2003, les exportations de produits agro-alimentaires sont reparties à la hausse en 2004 et ont poursuivi cette évolution en 2005 (chiffres sur 9 mois). Le taux de croissance des exportations (4,8%) est plus élevé que celui des importations (3,2%). L'excédent commercial, en forte diminution en 2003 et 2004, affiche une augmentation de 23% en 2005.

Les chiffres du commerce entre l'UE-25 et les pays tiers (milliards €)

	2001	2002	2003	2004	2005
Janvier - Septembre					
Exportation	32,5	33,3	32,0	33,0	34,6
Importation	28,0	28,1	27,5	30,2	31,2
Solde	4,6	5,2	4,5	2,8	3,4

Source: Eurostat



Compétitivité

“Il est fondamental que l'UE conserve son attrait afin que l'industrie agro-alimentaire y poursuive ses investissements.”

Relancer l'agenda de Lisbonne

Dossier ► Cinq ans après le lancement de la stratégie de Lisbonne, les résultats atteints au début de l'année 2005 étaient globalement modestes. La Commission a dès lors entamé sa révision à mi-parcours par la publication d'une communication intitulée "Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi. Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne". Faisant suite à la proposition de la Commission, le Conseil européen a donné un nouvel élan à la stratégie de Lisbonne en mars 2005 en concentrant les priorités sur la croissance et l'emploi et en attribuant des tâches spécifiques. En réponse, les États membres ont présenté à l'automne une série de programmes nationaux de réforme. La Commission a déjà élaboré et partiellement mis en œuvre un "programme communautaire de Lisbonne" et a publié un rapport annuel d'évaluation au début de l'année 2006.

Réalisations ► Les travaux sur la compétitivité de l'industrie agro-alimentaire, entamés en 2004, ont été clôturés début 2005. Le premier document de discussion publié par la CIAA sur la compétitivité du secteur a mis en lumière certains problèmes spécifiques au secteur et proposé des solutions, y compris législatives. De multiples réunions ont eu lieu dans le but de déterminer les facteurs ayant un impact négatif sur la compétitivité. La CIAA a également souligné le niveau inadéquat d'informations quantitatives pour effectuer une analyse pointue du secteur. En réponse, la DG Entreprises a décidé de lancer une étude approfondie centrée sur l'industrie agro-alimentaire.



Enjeux

► La CIAA doit poursuivre cette première analyse à l'aide d'indicateurs économiques lui permettant d'évaluer "l'état de santé" de l'industrie agro-alimentaire et d'examiner sa capacité à réagir aux défis actuels et à améliorer sa compétitivité. Cependant, les objectifs de la CIAA vont au-delà d'une évaluation de la situation et d'une mise en exergue des problèmes spécifiques au secteur. La CIAA doit également proposer des solutions pour une amélioration pratique et durable.

Amélioration de l'environnement réglementaire

Dossier

► "Mieux légiférer" est une des stratégies mises en œuvre par la Commission pour soutenir la croissance en rendant le cadre réglementaire plus favorable aux entreprises. La portée de cette stratégie a augmenté avec la publication, au mois de mars, d'une communication de la Commission dans laquelle elle présente son approche générale de la question. Parallèlement, la Commission a remis en question et même supprimé un nombre important de propositions législatives en cours de négociation avec le Conseil, parfois depuis plusieurs années. Enfin, au mois d'octobre, la Commission a présenté un programme de travail détaillé pour la révision, la simplification et la refonte de plusieurs textes législatifs, dont certains dans le domaine de l'agro-alimentaire.

Réalisations

► La CIAA a identifié les réglementations à réviser ou à améliorer. L'impact du travail de la CIAA a été amplifié par la mise en œuvre de projets communs au sein de l'Alliance pour une industrie européenne compétitive (voir encadré). Le président de la CIAA a été invité à participer à une conférence sur l'amélioration de la réglementation, organisée à Édimbourg par la présidence britannique. La CIAA s'est également engagée à commenter, sur la base de ses priorités, le programme de travail de la Commission concernant la simplification et l'amélioration de l'environnement réglementaire.

Enjeux

► Développer le potentiel de croissance de l'industrie agro-alimentaire nécessite des actions à plusieurs niveaux. Cet objectif réclame également un cadre réglementaire clair, efficace, sans complications inutiles et établissant des procédures administratives plus rapides et moins coûteuses. Il importe également que ce cadre réglementaire ne freine pas l'innovation en Europe.

Alliance pour une industrie européenne compétitive

Fin 2004, douze fédérations européennes des secteurs industriels suivants ont créé l'Alliance pour une industrie européenne compétitive: constructeurs automobiles (ACEA), industries chimiques (Cefic), industries du ciment (CEMBUREAU), industries du papier (CEPI), industrie agro-alimentaire (CIAA), industrie du textile (Euratex), industries de l'électricité (Eurelectric), industries du fer et de l'acier (Eurofer), industrie des métaux (Eurometaux), industrie pétrolière (EUROPIA), industries de l'électronique et de la mécanique (ORGALIME) et fédération européenne des employeurs (UNICE). Ces fédérations représentent 6.000 grandes entreprises, 1,7 million de petites et moyennes entreprises, un chiffre d'affaires total d'environ 5.000 milliards d'euros et 23 millions d'emplois en Europe. Les objectifs de l'Alliance sont de promouvoir la compétitivité de l'industrie, de contribuer à la mise en œuvre de l'agenda de Lisbonne et de communiquer l'opinion de la communauté des entreprises sur certains projets réglementaires.

Dossier

L'évaluation d'impact: un nouvel outil pour de meilleures nouvelles législations

► L'évaluation d'impact est un document qui accompagne tous les projets législatifs de grande envergure afin de fournir au législateur une évaluation approfondie des options législatives ou autres envisageables ainsi que les conséquences pratiques de ces différentes options. L'approche de la Commission a été définie en 2002 et améliorée

Réalisations

en 2004. En juin 2005, la Commission a publié ses lignes directrices relatives à l'évaluation d'impact en fixant des orientations plus claires dans les domaines touchant à la compétitivité. Ce document, destiné à un usage interne, fournit aux directions générales des instructions précises quant à la méthodologie. Plusieurs directions générales ont également mis en œuvre des méthodologies ou approches spécifiques englobant la consultation des milieux intéressés et des analyses d'impact dans les procédures décisionnelles internes.

► Après avoir élaboré, en coopération avec l'Alliance pour une industrie européenne compétitive, une position sur l'évaluation d'impact, la CIAA a contribué à communiquer les exigences de l'industrie dans ce domaine. Fin mars, l'Alliance a organisé un séminaire dans le but d'explorer les multiples problèmes que soulève cette nouvelle pratique dans les différentes institutions. La CIAA a multiplié les contacts et discussions avec les directions générales. Ces discussions ont permis d'exprimer les préoccupations de la CIAA quant à la nature et aux délais pour la consultation, de déterminer les options à prendre en considération et de formuler les attentes précises de la communauté des entreprises. Au mois d'octobre, la CIAA a également participé à une conférence organisée par la DG Santé et protection des consommateurs dans le but d'explorer plus en détail les défis posés par les nouvelles procédures et les attentes des acteurs concernés.

Enjeux

► L'évaluation d'impact est un élément essentiel de la stratégie de la Commission pour une meilleure réglementation, mais elle constitue également un défi considérable pour l'industrie agro-alimentaire. L'industrie agro-alimentaire est impliquée dans les consultations et peut certainement apporter une expertise technique. Elle est également consultée pour la quantification de l'impact d'une éventuelle mesure sur l'activité industrielle. Son action est évidemment importante en termes de crédibilité, mais l'industrie agro-alimentaire doit surmonter les difficultés rencontrées pour obtenir des estimations fiables et représentatives par rapport à des options parfois très éloignées des pratiques actuelles.

Commerce international

“La politique commerciale aura besoin d'une action plus ciblée pour améliorer l'accès des exportations agro-alimentaires européennes aux marchés des pays tiers.”

De lents progrès dans le processus de l'OMC

Dossier ► Les négociations de l'OMC n'ont fait que peu de progrès depuis l'accord de juillet 2004, en dépit de la décision des ministres du commerce annoncée à Davos en janvier 2005 et confirmée plus tard au Kenya, de poursuivre des négociations parallèles dans tous les secteurs. Les négociateurs se sont principalement concentrés sur l'agriculture. La conversion technique de tarifs spécifiques en équivalents ad valorem a nécessité plusieurs mois avant d'être résolue en mai. En conséquence, le délai fixé à juillet 2005 pour la conclusion d'un accord sur les modalités envisagées a expiré en l'absence de progrès suffisants sur les divers éléments de la négociation agricole.

En juillet, le directeur général de l'OMC, Supachai Panitchpakdi, a déclaré que la situation était “décevante mais pas désastreuse”. Alors que les négociations reprenaient en septembre à un rythme soutenu, Pascal Lamy a repris le flambeau de la direction générale. De nouvelles propositions ont conféré un nouvel élan au processus, y compris l'offre de l'UE présentée en octobre et déclarée conditionnelle aux autres offres des partenaires. Le processus de négociations intense n'a pas permis de combler des différences majeures et a entraîné une révision à la baisse des ambitions de la 6e conférence ministérielle. Comme prévu, la conférence de Hong Kong organisée du 13 au 18 décembre 2005, consacrée au programme d'aide, aux accords sur un accès aux PMA en franchise de droit et de quota et à la concurrence à l'exportation, n'a permis que peu de progrès mais a réussi à éviter l'échec.



Réalisation

Les représentants de la CIAA ont continué à promouvoir les intérêts de l'industrie agroalimentaire européenne lors de réunions avec des responsables de haut niveau des directions générales du Commerce, de l'Agriculture et des Entreprises, ainsi qu'avec les commissaires en fonction. Une petite délégation de la CIAA a rencontré à plusieurs reprises des experts agricoles basés à Genève issus de l'UE, des USA, de l'Inde et du Brésil ainsi que le président de la négociation agricole. L'action de lobbying s'est concentrée non seulement sur l'agriculture, mais aussi sur la facilitation du commerce. Lors de ces contacts, la CIAA a mis l'accent sur l'engagement de l'industrie en vue de la réalisation d'un cycle de négociations couronné de succès ainsi que sur la nécessité d'atteindre un accord agricole équilibré. Les objectifs de l'industrie agroalimentaire ont été également défendus dans le cadre de contacts avec certains membres du Parlement européen. La CIAA a apporté une contribution technique au travail effectué par les services de la Commission sur la conversion de tarifs spécifiques en équivalents ad valorem afin de garantir un traitement adéquat des produits transformés.

Une délégation de la CIAA dirigée par son président, Jean Martin, a participé à la 6^e conférence ministérielle de l'OMC organisée à Hong Kong du 13 au 18 décembre. Les objectifs de cette présence étaient d'assurer la coordination avec d'autres représentants de l'industrie, de suivre de près les négociations et de réagir immédiatement aux nouveaux développements.

Enjeux

Beaucoup de choses restent à faire pour achever le cycle de négociations de Doha d'ici la fin 2006. Il sera nécessaire de garantir un équilibre global et une cohérence dans l'accord agricole. La date finale convenue pour les mesures relatives à la concurrence des exportations étant sujette à confirmation, toutes les disciplines applicables aux crédits à l'exportation, à l'aide alimentaire et aux "guichets uniques" devront être élaborées. La suppression progressive des restitutions à l'exportation doit faire suite aux mesures de réforme interne

et aux engagements d'accès au marché. Si l'industrie n'a pas accès à des matières premières concurrentielles, la situation sera critique pour la compétitivité des exportateurs de l'UE et des alternatives aux restitutions à l'exportation s'imposeront impérativement.

Relations commerciales avec la Russie

Dossier

Les problèmes liés à la lenteur et l'opacité des procédures de l'agrément des entreprises souhaitant exporter vers la Russie n'ont pas pu être résolus et se sont donc poursuivis en 2005. Ces problèmes touchent particulièrement les entreprises des nouveaux états membres de l'Union européenne. Un autre problème est apparu dès le 1^{er} janvier 2005, avec l'entrée en vigueur du nouvel accord vétérinaire qui a suscité d'énormes problèmes pour l'ensemble des exportateurs communautaires. Les nouvelles obligations concernant la production de certificats et de précertificats devant accompagner les produits exportés et les exigences relatives aux maladies à couvrir dans les certificats n'ont trouvé qu'une solution partielle dans le courant du mois de février. Cette expérience a incité la DG Commerce à lancer une réflexion élargie sur les problèmes liés aux règles sanitaires et phytosanitaires.

Réalisation

La CIAA a rassemblé tous les éléments faisant état des problèmes pratiques rencontrés par les opérateurs aussi bien dans le cas de l'agrément des entreprises que des certificats vétérinaires. La CIAA a initié de nombreux contacts techniques et politiques permettant de porter ces informations à tous les niveaux au sein des directions générales concernées, y compris des Commissaires, dont l'intervention a aidé à clarifier la situation et à trouver des solutions pratiques. La CIAA a également participé en mai 2005 à un séminaire de réflexion organisé par la DG Commerce sur les nombreux



problèmes sanitaires et phytosanitaires rencontrés par les exportateurs et sur les options qui permettrait de mieux traiter ces obstacles aux échanges.

Enjeux

Avec une valeur des exportations de plus de 3 milliards d'euros, la Russie figurait en 2004 en troisième position des destinations d'exportations communautaires de produits agroalimentaires et la tendance pour 2005 est encore à la hausse. Il s'agit donc d'un marché important, notamment pour les nouveaux Etats Membres qui souhaitent maintenir, voire accroître, leur présence sur ce marché. Il y a toutefois aussi un enjeu plus général, car en l'absence d'un accord sanitaire et phytosanitaire bilatéral, ces questions relèvent de la compétence des états membres. L'exemple de la Russie illustre que les approches nationales parfois concurrentes ne contribuent pas nécessairement à résoudre un problème d'obstacle aux échanges de façon efficace et satisfaisante pour l'ensemble des opérateurs.

Règles d'origine préférentielle

Dossier

► En mars 2005, la Commission a présenté une communication proposant une nouvelle approche pour déterminer les règles d'origine dans les accords préférentiels avec les pays tiers. Cette communication a fait suite au Livre vert qui, en décembre 2003, avait permis d'ouvrir une large consultation sur les difficultés liées aux règles actuelles et les différentes options disponibles pour y remédier.

L'objectif affiché de la Commission est une simplification des règles d'origine et un assouplissement là où cela s'avère possible afin de favoriser une meilleure intégration des pays en développement dans le commerce mondial. Toutefois, pour les secteurs sensibles incluant les produits agricoles, textiles ou de la pêche, une étude d'impact est programmée afin d'évaluer si l'approche proposée est applicable.

Réalisation

► Deux points essentiels de la communication ont soulevé l'inquiétude de part de l'industrie: la Commission propose, d'une part, de remplacer les méthodes actuelles de détermination de l'origine par une règle unique basée sur la valeur ajoutée et, d'autre part, d'accroître la responsabilité des opérateurs dans la détermination de l'origine des marchandises.

En effet, le calcul de la valeur ajoutée dans le pays bénéficiaire, basée sur la notion de coût net de production, s'avérerait difficile, notamment pour des raisons de confidentialité et de définition exacte du concept. De surcroît, tant à l'importation qu'à l'exportation, cette approche conduirait à un renchérissement des coûts administratifs pour les opérateurs et à un risque accru de fraude. Enfin, le transfert de responsabilité des autorités publiques vers les opérateurs économiques renforcerait considérablement l'insécurité des opérateurs.

Enjeux

► La DG Taxud a proposé une première application de cette approche dans le contexte du système de préférence généralisé. Des divergences importantes sont apparues au sein de la Commission sur ce dossier. Une étude de l'impact de la nouvelle approche proposée est en cours d'élaboration par un bureau de consultants.

Les répercussions économiques de ce nouveau concept, s'il était adopté, continuent de préoccuper de nombreux secteurs de l'industrie agro-alimentaire. La CIAA maintient sa vigilance sur ce dossier afin de s'assurer que le secteur agro-alimentaire bénéficie d'un traitement compatible avec la réalité des opérations commerciales.



La modernisation des douanes et la sécurité dans les transports

Dossier

Deux propositions, adoptées par la Commission en novembre 2005, visent à moderniser l'environnement douanier, un environnement où évoluent les entreprises européennes et les administrations nationales. L'objectif de la modernisation du code des douanes est de simplifier les procédures douanières afin de faciliter les échanges tout en assurant des contrôles douaniers plus efficaces. De plus, une proposition de décision devrait créer les conditions pour un environnement de travail électronique, sans papier, avec des échanges d'information plus efficaces.

Parallèlement à ce processus, suite à la procédure de codécision, le PE et le Conseil ont approuvé, en avril 2005, un règlement visant à renforcer la gestion de la sécurité aux frontières externes de l'UE. La Commission et les experts des Etats membres examinent maintenant les modalités d'application, notamment celles relatives à la gestion du risque et aux déclarations préalables à l'importation et à l'exportation.

Réalisation

Pour la CIAA, la modernisation du Code des douanes, devrait, en particulier, conduire à une simplification radicale de l'accès et de la gestion du régime de perfectionnement actif (RPA) tant au niveau national que communautaire. En effet, l'importance économique du RPA sera amenée à s'accroître dans les années à venir en raison, notamment, de la suppression progressive des restitutions. Les règles relatives à l'équivalence, les difficultés liées aux procédures d'autorisation et les délais affectés aux différents stades de la procédure rendent le RPA particulièrement difficile à utiliser pour plusieurs secteurs de l'industrie.

Les amendements relatifs aux dispositions d'application du code des douanes ont également conduit l'industrie à rappeler ses priorités en la matière: la facilitation du commerce légitime, le maintien des procédures douanières simplifiées en place et l'importance d'établir au plus vite un environnement électronique.

Enjeux

Les dispositions modernisées relatives au RPA devront répondre aux besoins actuels des entreprises afin qu'elles puissent être compétitives sur les marchés des pays tiers. Alors que le processus de codécision débute, cette révision fondamentale de la législation douanière communautaire doit permettre à l'industrie agro-alimentaire d'obtenir des améliorations substantielles. La mise en place de cette nouvelle législation n'est pas prévue avant 2009.

Zone de libre-échange euroméditerranéenne

En 2005, 10 ans après le lancement du processus de Barcelone, la Commission européenne a procédé à une révision de ses relations commerciales avec les pays EUROMED. Le but est d'instaurer une zone de libre-échange euroméditerranéenne (ZLEEM) d'ici 2010 et d'encourager le développement intrarégional. Les accords bilatéraux avec la Tunisie, Israël, le Maroc, la Jordanie, l'Egypte, l'Algérie, le Liban, la Syrie, la Libye et l'Autorité palestinienne prévoient un niveau élevé de libéralisation du commerce dans le secteur des produits agricoles et transformés. La réussite du projet Euromed dépendra grandement des avancées dans les relations Sud-Sud et des questions relatives aux obstacles non tarifaires tels que les autorisations de produits, les certifications, les questions sanitaires, l'étiquetage et les procédures douanières.

Politique agricole commune

“L'objectif à long terme de l'industrie agro-alimentaire européenne est de promouvoir une production agricole plus compétitive, plus efficace et plus durable en Europe.”

Indications géographiques et appellations d'origine

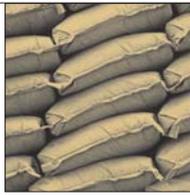
Dossier ► Les instruments communautaires que sont les appellations d'origine protégées (AOP) et les indications géographiques protégées (IGP) apportent une protection au nom d'un produit et reposent sur des normes de qualité et des méthodes de production spécifiques. A l'heure actuelle, l'UE compte officiellement près de 700 AOP et IGP. Plus de 200 demandes d'enregistrement sont pendantes. Le nombre de noms enregistrés a connu une hausse rapide et le respect des exigences et des caractéristiques spécifiques de ces produits n'est pas toujours suffisamment établi. En décembre 2005, la Commission a approuvé une nouvelle proposition de modification des règlements AOP et IGP actuels dans le but de respecter les conclusions du panel de l'OMC mais aussi d'introduire d'autres changements nécessaires.

Réalisation ► La CIAA a joué un rôle actif dans le cadre de la consultation lancée par la DG Agriculture. Plus particulièrement, elle a mis en exergue les principales questions appelant une réflexion approfondie.

Il s'agit notamment:

- de la nécessité de fixer des règles claires et harmonisées sur lesquelles les systèmes AOP et IGP doivent se baser;
- de l'importance de l'instauration de contrôles efficaces à tous les stades de production, de transformation et de distribution;
- du risque de discrimination à l'encontre des producteurs de l'UE, qui pourrait naître des procédures et des obligations proposées, dans le but de se conformer au résultat du panel de l'OMC.

Dans le cadre de la révision du règlement n° 2081/92 du Conseil sur les AOP et les IGP, la CIAA a identifié un certain nombre de priorités. La CIAA considère que le projet de proposition de la Commission constitue un pas dans la bonne direction et devrait contribuer à la simplification et à la clarification des procédures d'enregistrement ainsi qu'au renforcement des contrôles.



Enjeux

Le grand nombre d'AOP et d'IGP déjà enregistrées, combiné aux nombreuses candidatures pendantes demeure une source de préoccupation pour l'industrie. Cette situation rend les produits AOP et IGP plus courants. Outre la possible perte de crédibilité, les denrées alimentaires étiquetées AOP ou IGP risquent de perdre leur avantage spécifique. Malgré certaines améliorations, la proposition actuelle ne devrait pas fondamentalement changer la donne. La CIAA a demandé que cet objectif forme un élément central de la révision approfondie du règlement communautaire prévue pour la fin de cette année, ou pour 2007, et qui doit aboutir à la mise en œuvre d'un système efficace pour les produits AOP et IGP. En effet, en leur qualité de produits à valeur ajoutée, les AOP et les IGP sont en mesure de stimuler, dans les années à venir, la croissance et l'innovation, en particulier dans les régions rurales. Les producteurs européens doivent pouvoir tirer profit des exportations de produits AOP et IGP vers les pays tiers.

Qualité de la production agricole

Dossier

Le concept de qualité est très large et a des significations différentes tout au long de la chaîne alimentaire. Alors que le nombre de schémas d'assurance qualité s'accroît, la DG Agriculture, suite à une demande du PE, a lancé une étude visant à identifier les systèmes actuels de gestion de la qualité et à évaluer les coûts ainsi que les bénéfices pour les acteurs de la chaîne alimentaire. Cette étude débouchera, en 2006, sur l'évaluation de la nécessité d'une intervention législative communautaire sur le sujet.

Réalisation

D'un point de vue général, la CIAA a rappelé qu'il était essentiel de séparer le concept de sécurité alimentaire de celui de qualité. En effet, la sécurité alimentaire est un principe fondamental et non concurrentiel qui est basé sur la législation communautaire. Une fois que le produit respecte ces normes, c'est au consommateur de décider quel produit il souhaite acheter en fonction de ses revenus, de ses habitudes, etc. La qualité est donc de la responsabilité du secteur privé et ne doit pas être soumise à des dispositions réglementaires obligatoires.

Enjeux

L'industrie alimentaire a développé de nombreux schémas de qualité volontaires et est responsable de ces schémas vis-à-vis des consommateurs. Il existe une grande diversité de schémas, incluant des critères et des acteurs variés. Lors du débat à venir sur une approche communautaire en matière d'assurance qualité, la CIAA s'attachera à rappeler que c'est au consommateur de juger in fine de la qualité d'un produit. L'UE ne doit pas légiférer sur cette question.

Pour une agriculture durable

La coopération entre la CIAA et la SAI Platform (plate-forme d'initiative pour une agriculture durable) s'est poursuivie à travers un échange d'information et d'expertise et une série de rencontres visant à mettre en lumière les initiatives de l'industrie agroalimentaire dans le domaine de l'agriculture durable. Deux études ont été financées conjointement durant l'année: un inventaire des schémas axés sur l'amélioration des systèmes de production agricole qui existent en Europe, et une analyse des conclusions et des indicateurs utilisés lors d'études d'impact sur des systèmes de production durable comparables aux recommandations de la SAI Platform.

La SAI Platform est composée d'entreprises agro-alimentaires. Elle a pour objectif général de promouvoir le développement d'une agriculture durable basée sur les trois piliers: économique, social et environnemental. Sa principale activité porte sur le développement d'orientations, de pratiques agricoles et d'indicateurs. Jusqu'à présent, des recommandations ont été formulées pour le secteur du café, des céréales, du lait, des légumes et pommes de terre et des fruits. L'élaboration de ces recommandations passe par la consultation d'autres parties intéressées. L'implication des agriculteurs est essentielle notamment dans les projets pilotes qui permettent de tester et de valider les recommandations. 2005 a vu le démarrage de plusieurs projets pilotes en Europe notamment dans des céréales, du lait, des pommes de terres, et des légumes.

Dossier

Le développement rural et la politique agricole commune

Après l'accord de Luxembourg sur la réforme de la PAC en juin 2003 et les choix sur les modalités nationales d'application l'année suivante, le développement rural fut au centre des préoccupations en 2005. En effet, le nouveau cadre réglementaire pour les programmes de développement ruraux durant les années 2007-2013 fut adopté par le Conseil en septembre 2005. L'amélioration de la compétitivité du secteur agro-alimentaire constitue une des priorités communautaires. Alors que les lignes directrices stratégiques communautaires seront adoptées d'ici peu, les Etats Membres préparent à leur tour leurs plans stratégiques sur lesquels baser leurs programmes de développement ruraux.

Réalisation

Pour l'industrie agro-alimentaire, la politique de développement rural est certainement un instrument qui doit contribuer au renforcement de la compétitivité des entreprises. Plusieurs mesures sont à la disposition des Etats membres afin d'encourager les investissements, de faciliter l'innovation et l'accès à la R&D et de promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies dans les petites et moyennes entreprises. Une des dispositions soutiendra en particulier la coopération au sein de la chaîne alimentaire pour le développement de nouveaux produits. D'autres mesures telles que l'amélioration de la qualité concernent plus spécifiquement le secteur agricole.

Tout au long de l'année 2005, la CIAA a encouragé les fédérations nationales à prendre part aux consultations en cours dans les Etats membres destinées à préparer les plans stratégiques nationaux.

Enjeux

Un accord sur les perspectives financières 2007-2013 et donc sur le financement de la politique de développement rural a finalement été obtenu fin 2005 par la présidence britannique. Même si les fonds disponibles sont significativement plus faibles que ceux initialement proposés par la Commission, cet accord ouvre la voie à la mise en place des programmes nationaux au 1er janvier 2007.

Sécurité alimentaire

“La question de la constance de la qualité et de la sécurité des aliments est essentielle au maintien de la confiance du consommateur”

L'Autorité européenne de sécurité des aliments

Dossier ► Depuis 2002, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) fournit des conseils scientifiques indépendants sur toutes les questions relatives à la sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale. Ainsi que le stipule l'article 61, paragraphe 1 de son règlement fondateur, avant le 1er janvier 2005, puis tous les six ans après cette date, l'Autorité, en collaboration avec la Commission, commande une évaluation externe indépendante des résultats qu'elle a obtenus, sur la base d'un mandat délivré par le conseil d'administration en accord avec la Commission.

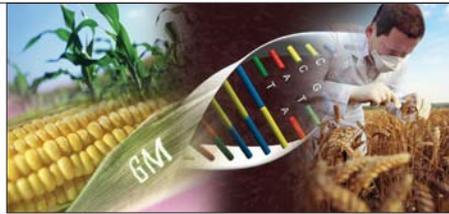
Réalisation ► En juin, la CIAA a soumis ses observations dans le cadre d'une révision indépendante de l'EFSA. Bien que les observations étaient pour la plupart positives, plusieurs questions restaient sans réponse en l'absence de méthodes destinées à mesurer l'impact.

La CIAA a souligné qu'il était important que l'EFSA prenne en considération les résultats des recherches menées par l'industrie, sous peine de porter préjudice à la qualité des avis scientifiques.

La CIAA continue d'entretenir une relation de coopération étroite avec l'EFSA par son implication dans le forum destiné aux parties intéressées et dans le cadre des auditions scientifiques.

En octobre, la CIAA a assisté à la première réunion de la plate-forme consultative des parties intéressées de l'EFSA à Parme. La plate-forme, qui se réunit environ tous les six mois, a été mise sur pied afin de conseiller l'EFSA sur des questions d'ordre général liées à sa mission et en particulier sur l'impact de ses travaux sur les parties intéressées.

En décembre, John Wood, président du comité politique alimentaire et des consommateurs de la CIAA, a été nommé vice-président de la plate-forme consultative des parties intéressées de l'EFSA.



Le troisième colloque annuel des parties intéressées de l'EFSA, intitulé *Sharing Thoughts with Stakeholders on EFSA's Plans for the Future* s'est tenu au début du mois de novembre. Quelque 60 parties intéressées, dont la CIAA, ont assisté à la manifestation.

Les discussions se sont articulées autour de trois grands thèmes:

- 1- le rôle de l'EFSA dans le domaine de la nutrition;
- 2- l'opportunité de faire payer l'industrie pour les évaluations;
- 3- le rôle de l'EFSA en matière de communication et de saisie de données.

L'Autorité reconnaît qu'elle doit améliorer sa méthodologie de travail et apporter plus de précisions à cet égard aux parties intéressées.

Enjeux

- Apporter une contribution plus efficace au travail de la plate-forme consultative des parties intéressées de l'EFSA, au forum des parties intéressées et aux auditions scientifiques;
- S'efforcer de mettre à disposition de l'EFSA les connaissances scientifiques de l'industrie sans nuire à son indépendance.

OGM

Dossier

Les règlements 1829/2003/CE et 1830/2003/CE sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) sont entrés en vigueur le 19 avril 2004. Cette législation établit des règles concernant la mise sur le marché et l'étiquetage des OGM et des denrées alimentaires et aliments pour animaux obtenus à partir d'OGM. La législation définit également les règles en matière de traçabilité des OGM ainsi que d'autres denrées alimentaires et aliments pour animaux obtenus à partir d'OGM. Un rapport sur la mise en œuvre de cette réglementation devait être soumis au Parlement européen et au Conseil en novembre 2005.

Réalisation

En mai, la CIAA a répondu à un questionnaire adressé par la Commission européenne aux parties intéressées à propos de la mise en œuvre du règlement n° 1829/2003 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés. Axé sur la recherche d'expériences des parties intéressées dans la mise en œuvre du règlement et invitant celles-ci à formuler des recommandations quant à la façon d'en renforcer l'efficacité, le questionnaire devait servir de base aux éventuels amendements.

Dans sa réponse, la CIAA abordait les points suivants:

- la question de la coexistence des différentes méthodes de production de cultures;
- les initiatives législatives futures liées à la production de semences (notamment la fixation de seuils).

Fin juin, la CIAA a répondu à un deuxième questionnaire de la Commission, consacré cette fois à la mise en œuvre du règlement 1830/2003/CE concernant la traçabilité et l'étiquetage des OGM. Dans sa réponse, la CIAA constatait que la législation n'avait pas incité l'industrie à fournir les informations requises.

La CIAA soulignait également l'importance de la rationalisation de la législation, de la simplification de sa mise en œuvre et de sa compatibilité avec les exigences fixées par le protocole de Carthagène.

Enjeux

Tant que les consommateurs refusent l'utilisation d'OGM à des fins alimentaires, les membres de la CIAA continueront à satisfaire leurs demandes actuelles en faveur de produits conventionnels dans le respect du droit communautaire.

Il convient d'établir des règles claires concernant la coexistence afin de garantir la disponibilité permanente de matériels non génétiquement modifiés d'origine garantie. Sans quoi, les cultures génétiquement modifiées apporteraient leur lot de nouveaux défis.

Plate-forme sécurité alimentaire

En octobre, la CIAA a publié le mandat de la plate-forme sécurité alimentaire. Le noyau de la plate-forme sécurité alimentaire est constitué par des organisations sectorielles européennes représentatives des six principaux partenaires de la chaîne alimentaire, à savoir:

- | | |
|-------------------------------------------------------------|---------------------|
| ■ Agriculteurs/Coopératives | Copa Cogeca |
| ■ Commerce agro-alimentaire | Celcea |
| ■ Producteurs d'aliments pour animaux | FEFAC |
| ■ Fabricants de produits pour l'alimentation humaine | CIAA |
| ■ Vente au détail/vente en gros/import-export | EuroCommerce |
| ■ Consommateurs | BEUC |

Le mandat précise que les principaux thèmes devant faire l'objet d'une discussion sont la mise en œuvre des principes généraux de la législation alimentaire, les questions de traçabilité, la gestion de crise et notamment le système d'alerte rapide, le rappel de produits et la communication.

La plate-forme a notamment pour mission:

- d'instaurer un climat de confiance entre les partenaires, de telle façon qu'il soit possible de discuter de manière ouverte et transparente de tous les aspects de la chaîne alimentaire liés à la sécurité des aliments;
- de permettre un échange rapide et fiable d'informations entre les organisations participantes;
- de servir d'espace d'identification, de discussion et de partage des questions soulevées en relation avec la sécurité des aliments;
- d'être disponible en tant que point de contact représentant les organisations européennes de la chaîne alimentaire pour la Commission européenne et l'Autorité européenne de sécurité des aliments sans préjudice du droit de chaque organisation d'être directement informée et consultée;
- dans l'éventualité de l'émergence d'une crise, la plate-forme sécurité alimentaire pourrait servir de source fiable d'informations pour ses membres, de façon à faciliter et à garantir la transmission rapide des informations associées à la crise ainsi qu'un dialogue constructif entre les organisations de la chaîne alimentaire, la Commission et l'EFSA.

Sécurité alimentaire



Hygiène alimentaire

Dossier

Le "dossier législatif hygiène" de l'UE, adopté par le Parlement européen et le Conseil en avril 2004, vise à fusionner et à harmoniser des prescriptions très complexes et très détaillées en matière d'hygiène, jusque-là éparpillées dans dix-sept directives. La législation est entrée en vigueur le 1er janvier 2006. Afin de faciliter l'application des règles modifiées, des modalités de mise en œuvre et des mesures transitoires ont été adoptées le 5 décembre 2005. Celles-ci sont également entrées en vigueur le 1er janvier 2006.

Les objectifs du dossier hygiène sont les suivants:

- mettre en œuvre une approche "de la ferme à la table";
- introduire le système HACCP (*Hazard Analysis and Critical Control Points*) pour tous les exploitants du secteur alimentaire afin de les aider à déterminer les étapes cruciales de leurs activités pour garantir la sécurité des aliments. L'approche HACCP garantit également l'identification, l'application, l'entretien et la révision de procédures de sécurité appropriées;
- enregistrer ou approuver certaines entreprises du secteur alimentaire;

Réalisation

Au vu de ces évolutions dans le domaine de la législation communautaire en matière d'hygiène, la CIAA a décidé de réactiver son groupe d'experts sur l'hygiène le 18 octobre 2005.

Bien que le principal objectif de la réactivation du groupe d'experts sur l'hygiène soit de garantir le fonctionnement pratique de la mise en œuvre du régime en matière d'hygiène, celui-ci fera également office de plate-forme de discussion concernant les autres questions relatives à l'hygiène, comme l'hygiène des aliments pour animaux et les critères de l'OMC en matière de salmonelles dans la viande hachée.

Avant la création du groupe d'experts, la CIAA avait pris part aux consultations organisées par la Commission sur le dossier hygiène et avait soumis divers commentaires sur le train de mesures législatives sous sa forme de projet, et certains de ces commentaires ont par la suite été traduits dans les textes adoptés.

Enjeux

Composé de cinq principaux textes de loi accompagnés de quatre règlements d'exécution et de quatre "documents de référence" non législatifs, le dossier demeure néanmoins complexe. Pour favoriser un certain niveau de flexibilité, la responsabilité de l'adaptation des règles aux situations locales incombe encore et toujours aux autorités compétentes. Toutefois, il convient d'éviter toute distorsion de concurrence; certains États membres choisiront en effet d'interpréter la législation de manière plus restrictive que d'autres.

Acrylamide

Dossier

Au début de l'année 2002, l'Autorité nationale suédoise de l'alimentation et l'Université de Stockholm avaient annoncé conjointement qu'elles avaient détecté des niveaux significatifs d'acrylamide dans des aliments riches en amidon cuits à haute température. Selon des évaluations internationales (IARC 1994), l'acrylamide est une substance "probablement cancérogène pour l'être humain" (classe 2A). Cette découverte suédoise a été rapidement confirmée par plusieurs autres gouvernements. Par la suite, toutes les informations disponibles sur l'acrylamide ont été examinées au niveau international par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Comité scientifique pour l'alimentation humaine de la Commission européenne et, enfin, en février 2005, par le Comité mixte d'experts FAO/OMS sur les additifs alimentaires (JECFA).

Réalisation

Lors d'une réunion d'experts de la Commission organisée en janvier 2005, la CIAA a présenté une série de pistes pratiques qui puissent identifier les meilleures façons de minimiser la formation d'acrylamide. Parmi ces pistes, nous trouverions, à titre d'exemple, les propriétés naturelles des ingrédients, la composition du produit, les conditions des procédés ou bien les caractéristiques des produits finis. Ces pistes pratiques ont été publiées à l'été 2005 et peuvent être téléchargées depuis le site internet de la CIAA. La Commission européenne a également placé sur son site officiel un lien direct vers les pistes pratiques de la CIAA en matière d'acrylamide.

Le groupe d'experts sur l'acrylamide de la CIAA s'est accordé sur un processus qui permettra de poursuivre le développement de ces pistes pratiques à l'avenir. L'objectif de cette démarche est de contribuer à découvrir d'autres instruments susceptibles de faire baisser les taux d'acrylamide dans les aliments.

Se basant sur ce concept et sur le rapport 2004 concernant la situation de l'acrylamide, la CIAA a par la suite adressé des commentaires à la Food Standards Agency britannique à propos du projet de document de travail du Codex sur l'acrylamide.



Enjeux

La Commission européenne envisage d'élaborer des lignes de conduites concernant l'acrylamide. Par conséquent, le groupe d'experts sur l'acrylamide a reconnu que la poursuite du développement des pistes pratiques de la CIAA contribuerait utilement à ce document d'orientation dans la mesure où l'idée fondamentale qui sous-tend les pistes pratiques de la CIAA est que ces pistes doivent fournir des indications utiles basées sur les résultats de recherches pour le secteur de la transformation des aliments et au-delà, et non des règles imposées. La CIAA considère que les pistes pratiques constituent un mécanisme incontournable afin de soutenir les efforts consentis par l'industrie agro-alimentaire pour diminuer les taux d'acrylamide.

Les experts de la CIAA s'efforcent de collaborer avec les gouvernements nationaux afin de contribuer à l'élaboration de codes de pratique en vue de la réduction des taux d'acrylamide.

Sous les auspices de la Commission européenne, un atelier scientifique a été organisé en mars 2006. L'atelier fut l'occasion de partager des découvertes scientifiques, de communiquer et de discuter des nouvelles stratégies de réduction avec les autorités de régulation, les scientifiques et l'industrie de l'Europe et d'ailleurs.

REACH

Le 17 novembre 2005, le Parlement européen a adopté en première lecture le rapport Sacconi sur REACH. Dans l'ensemble, le vote a été positif pour l'industrie agro-alimentaire. Le PE a adopté des amendements visant à exclure les denrées alimentaires, telles que définies par le règlement 178/2002, du champ d'application de REACH, et d'autres amendements les excluant uniquement des dispositions en matière d'enregistrement. L'accord politique dégagé au Conseil le 13 décembre tient également compte du point de vue de l'industrie, dispensant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux tels que définis par le règlement 178/2002 des obligations en matière d'enregistrement.

Dossier

Ingrédients alimentaires

La législation cadre européenne sur les additifs alimentaires et les arômes fait actuellement l'objet d'un processus de révision approfondie. Dans ce contexte, la Commission a élaboré un ensemble de propositions sur les "agents d'amélioration des denrées alimentaires".

Les propositions se présentent comme suit:

- un règlement sur les additifs alimentaires, modifiant et remplaçant la directive-cadre 89/107/CEE relative aux additifs;
- un nouveau règlement sur les enzymes alimentaires, établissant des exigences générales et instituant une liste communautaire des enzymes alimentaires;
- un règlement sur les arômes et les ingrédients alimentaires possédant des propriétés aromatiques, dans le but de soumettre les herbes et les épices à la réglementation et remplaçant la directive-cadre 88/388/CEE sur les arômes;
- une proposition qui rassemble les procédures d'autorisation pour les additifs, les enzymes et les arômes.

La Commission devrait adopter les propositions au cours du premier trimestre de l'année 2006. Celles-ci seront alors soumises à la procédure de codécision entre le Parlement européen et le Conseil.

Réalisation

En ce qui concerne les projets de règlement sur les enzymes et les additifs, la CIAA se félicite de constater plusieurs aspects positifs pour l'industrie agro-alimentaire. En particulier, la procédure de codécision sera remplacée par la procédure de comitologie pour ce qui concerne les conditions d'utilisation, et l'évaluation de la sécurité des additifs sera réalisée par l'EFSA dans le cadre d'une procédure centralisée. La CIAA est en faveur d'une harmonisation de l'évaluation de la sécurité des enzymes. La CIAA se réjouit du fait que les commentaires soumis en 2005 par l'industrie agro-alimentaire à propos des premiers projets des règlements aient été pris en considération dans la rédaction des propositions finales. En particulier, la

CIAA se réjouit du fait que la définition des auxiliaires technologiques demeure inchangée par rapport à celle de la directive 89/107/CEE (étant donné les nombreux problèmes d'interprétation et d'application que la nouvelle définition proposée aurait soulevés). La CIAA salue le fait que les propositions finales soumettent les additifs et les enzymes alimentaires à un examen continu au regard de l'usage courant et des possibles nouvelles utilisations, et non à une clause arbitraire de renouvellement d'autorisation tous les dix ans.

En ce qui concerne les arômes, la CIAA salue les éclaircissements apportés au champ d'application de la réglementation proposée en matière d'arômes ainsi que les changements introduits dans le cadre du contrôle des principes actifs. De nombreuses observations formulées par la CIAA ont été transposées dans le texte actuel.

Enjeux

Tout au long de la procédure de codécision à venir entre le PE et le Conseil, la CIAA apportera son soutien aux propositions de la Commission afin de garantir le maintien des mesures proposées par la DG Sanco et l'application de la procédure de comitologie. Parallèlement à la procédure de codécision pour l'adoption des propositions, la CIAA attend avec intérêt l'élaboration par l'EFSA des lignes directrices correspondantes pour les procédures d'autorisation concernant les enzymes et les additifs. La CIAA continue d'œuvrer en faveur de l'introduction d'une procédure d'autorisation unique par additif et du maintien du droit à l'octroi d'autorisations temporaires ou nationales pendant la période de révision de la législation sur les additifs. La CIAA s'efforcera également de renforcer son implication dans le travail d'évaluation de consommation réalisé par l'UE ou les organes nationaux, en collaboration avec d'autres secteurs de la chaîne alimentaire.

Sécurité alimentaire



Matériaux en contact avec les denrées alimentaires

Dossier

Adoptée le 27 octobre 2004, la nouvelle réglementation-cadre sur les matériaux en contact avec les denrées alimentaires (1935/2004/CE) est entrée en vigueur le 3 décembre 2004. Cette nouvelle réglementation-cadre fixe les principes généraux applicables à tous les matériaux et tous les articles devant entrer en contact avec les denrées alimentaires, et comprend des obligations de traçabilité qui doivent s'appliquer à partir du 27 octobre 2006.

La Commission européenne travaille actuellement sur plusieurs propositions, y compris:

- un 4^e amendement à la directive plastiques (2002/72/CE). La principale préoccupation de la CIAA concerne ici le droit d'obtenir des informations de la part des fabricants d'emballages à propos de la composition qualitative des emballages et des additifs utilisés dans les emballages, dans la mesure où ces additifs peuvent migrer dans les aliments;
- un projet de réglementation sur les emballages actifs et intelligents, c'est-à-dire les matériaux et les articles dont le but est de prolonger la durée de conservation des aliments ou de préserver, d'améliorer ou de surveiller l'état des aliments emballés;
- un projet de réglementation sur les matériaux et articles en plastique recyclé destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. L'objectif de cette proposition est d'harmoniser les législations nationales relatives à l'utilisation des matériaux en plastique recyclé dans les applications de contact avec des aliments, et d'établir des règles communes à l'ensemble du territoire de l'UE afin d'en garantir la sécurité;
- un projet de réglementation sur les restrictions applicables aux couvercles métalliques, abordant la situation juridique des joints en PVC dans les couvercles destinés à des applications de contact avec des aliments, et sur les restrictions applicables à l'utilisation de phtalates dans les applications de contact avec des aliments.

Réalisation

- **Directive plastiques:** la CIAA salue les dispositions concernant la déclaration de conformité pour les emballages telles qu'énoncées dans la proposition de 4^e amendement à la directive "plastiques". La CIAA coopère avec les producteurs d'emballages pour faire en sorte que les opérateurs agro-alimentaires disposent des informations requises sur la composition qualitative des emballages;
- **Couvercles métalliques:** depuis 2003, la CIAA et l'Association des fabricants d'emballages métalliques légers (SEFEL) collaborent dans le cadre du *Meta Vacuum Closures Industry Group (MVC-IG)* afin d'aborder les différentes questions liées à la technologie de fermeture, tout en concevant et en appliquant de nouvelles technologies pour les plastifiants dans les couvercles métalliques. Le groupe entretient des contacts réguliers avec la DG Sanco et les autorités nationales dans le but de rendre compte de l'évolution de la situation mais aussi de formuler des remarques concernant la proposition de la Commission sur les restrictions applicables aux couvercles métalliques;
- **Contenu de plastique recyclé:** la CIAA salue et soutient cette nouvelle proposition harmonisant et établissant des règles communes à l'échelle communautaire. La CIAA salue également les amendements apportés dans la version de décembre 2005 à la suite des observations formulées par les parties intéressées et les États membres, qui rendent les dispositions en matière d'étiquetage facultatives et qui lient les restrictions en matière d'utilisation de matériaux plastiques recyclés à la justification technologique s'appliquant au cas par cas, soumis à l'évaluation de l'EFSA.

Enjeux

- **Directive plastiques:** la CIAA continuera de s'efforcer de garantir la mise en œuvre des exigences de la déclaration de conformité pour les plastiques telles qu'énoncées dans le 4^e amendement. En outre, la CIAA poursuivra le dialogue avec l'industrie des matières plastiques dans le but de convenir de meilleures pratiques afin de faire en sorte que les opérateurs agro-alimentaires disposent des informations requises sur la composition qualitative des emballages et sur leur comportement en matière de migration.
- **Autres propositions de la Commission:** la CIAA continuera de suivre ces propositions ainsi que les travaux du groupe de travail de la Commission sur les matériaux en contact avec les denrées alimentaires afin de garantir la prise en considération des points de vue de l'industrie agro-alimentaire.





Normes internationales Codex Alimentarius

Dossier

► En juin, la CIAA a relancé son groupe d'experts sur les normes internationales, chargé de participer activement à l'élaboration des réglementations internationales. Le groupe travaillera de manière systématique sur les questions importantes du Codex, préparera les positions de la CIAA préalablement aux réunions de la Commission du Codex Alimentarius (CCA), du Comité de coordination régional FAO/OMS pour l'Europe (CCEURO) et du Comité du Codex sur les principes généraux (CCPG), rédigera les réponses aux demandes de commentaires émanant de ces organes et assistera aux réunions. De plus, le groupe est chargé de communiquer les points de vue de la CIAA concernant le Codex Alimentarius à ses homologues des pays non européens et aux ONG du secteur industriel, mais aussi de coordonner sur le plan interne les positions spécifiques de la CIAA sur le Codex, préparées par les groupes d'experts "verticaux" tels que les groupes sur l'information du consommateur ou sur les contaminants.

En juin, les représentants du groupe sur les normes internationales ont rencontré l'unité "questions internationales" de la Commission européenne afin de débattre des stratégies possibles en vue d'un renforcement de la coordination CIAA-Commission européenne sur les questions relatives au Codex Alimentarius. La Commission européenne a accueilli cette initiative de la CIAA de manière très favorable et a convenu que la CIAA lui soumettrait ses commentaires de manière systématique avant les futures réunions du Codex.

Réalisation

► En juillet, la CIAA a assisté à la vingt-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius à Rome. Dans le document de position rédigé pour la réunion, la CIAA soutient fermement la position des États-Unis sollicitant l'accréditation des délégations qui assistent aux réunions du Codex, et propose de charger le secrétariat du Codex de cette mission. La CIAA a également soutenu le document de discussion intitulé "Application de la stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé: mesures susceptibles d'être prises par le Codex" et sa conclusion selon laquelle davantage de temps était nécessaire pour identifier les actions susceptibles d'être prises par le Codex. La CIAA a fait part à la CCA de sa volonté de prendre part aux discussions concernant la manière dont le Codex peut faciliter la mise en œuvre de la stratégie globale de l'OMS.

Enjeux

► La Commission européenne, en sa qualité de membre à part entière du Codex Alimentarius, peut s'attendre à ce que la CIAA lui soumette en temps opportun ses contributions concernant des sujets présentant un intérêt spécifique pour ses membres.



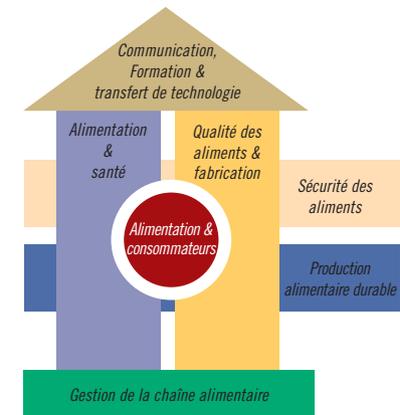
European Technology Platform

'Food for Life'

"Les préférences et les attentes des consommateurs en matière de qualité, de sécurité, de commodité, de diversité et de santé sont autant d'indicateurs d'innovation potentielle."

Dossier ► Le rapport EURAB 04.010-final (janvier 2004) définit une plate-forme technologique européenne (PTE) comme "une importante initiative orientée sur les missions dans le but de renforcer la capacité de l'Europe à organiser et mettre en œuvre l'innovation – renforçant le processus d'innovation à l'échelle du territoire européen. La plate-forme réunit les parties concernées afin d'identifier les défis en matière d'innovation, de mettre au point les programmes de recherche nécessaires et d'en mettre en œuvre les résultats." Les plates-formes technologiques européennes sont "des alliances stratégiques, flexibles et à long terme dans le domaine technologique afin de renforcer les partenariats public-privé entre toute une série de secteurs intéressés, dont l'industrie (multinationales, nationales et PME), la recherche (sciences exactes et sciences humaines), les consommateurs, les organismes de régulation, les organismes de financement régionaux et nationaux, les institutions financières, les responsables de l'élaboration des politiques et les formateurs d'opinion."

L'industrie agro-alimentaire a décidé de relever le défi.



Présentation schématique des domaines de recherche nécessaires pour concrétiser la vision de la PTE Food for Life

Visitez le site
ETP sur
<http://etp.ciaa.be>



Réalisation

► La plate-forme technologique européenne (PTE) *Food for Life* fut lancée le 5 juillet 2005. Le lancement de la plate-forme reflétait le besoin d'innovation au sein de l'industrie agro-alimentaire.

Le lancement de la plate-forme a précédé la formation d'un comité dirigé par l'industrie et présidé par le Professeur Peter van Bladeren (Nestlé), aux côtés de six groupes de travail d'experts (GT) inspirés des thèmes de nature scientifique suivants:

- alimentation et santé;
- qualité des aliments et fabrication;
- alimentation et consommateurs;
- sécurité des aliments;
- production alimentaire durable;
- gestion de la chaîne alimentaire.

Deux groupes d'experts auxiliaires ont également vu le jour:

- communication, formation et transfert de technologie;
- activités horizontales.

Ensemble, ces groupes de travail d'experts ont mis au point un projet d'agenda stratégique de recherche des parties intéressées (SSRA).

Ce projet a été soumis à une consultation d'experts le 2 février 2006. Conformément à l'issue de cette consultation, le SSRA fait actuellement l'objet d'une révision et sera soumis à la Commission européenne en avril 2006 en qualité de contribution à l'élaboration officielle du 7^e programme-cadre (FP7).

Le SSRA de la PTE *Food for Life*:

- décrira et établira des priorités entre les questions scientifiques nécessitant des réponses à court, moyen et long termes, afin de concrétiser la vision présentée;
- sera transposée en "versions pour profanes" lisibles et adaptées aux différents secteurs concernés, et sera diffusée et publiée afin de s'assurer de leur approbation et de leur implication;
- comprendra des échéanciers technologiques (un plan d'exécution) pour les domaines thématiques prioritaires.

Stimuler et promouvoir l'innovation dans la chaîne alimentaire est un défi qui nécessite de combiner une approche formelle basée sur la recherche avec une approche structurée orientée sur l'infrastructure, qui sera mise au point et adaptée aux besoins des (plus grandes) sociétés agro-alimentaires et des PME de haute technicité d'une part, et aux besoins des PME de moyenne et faible technicité d'autre part.

Enjeux

► La présentation d'un agenda stratégique de recherche (SRA) et d'un plan d'exécution constituera la prochaine étape vitale dans la création d'une plate-forme porteuse, bien acceptée et bénéficiant d'un vaste soutien.

Afin de s'assurer que le SRA reflète bel et bien les besoins et les possibilités de l'ensemble du territoire européen et qu'il bénéficie de la contribution d'experts issus des différentes parties concernées aux quatre coins du continent, une première série de consultations nationales, régionales et internet sont prévues pour la période avril-décembre 2006.

Vision de la PTE

La vision de la PTE *Food for Life* se résume comme suit: l'intégration efficace des efforts concertés de recherche transnationale et stratégique dans la gestion de la chaîne alimentaire et dans les sciences nutritionnelles, alimentaires et consoméristes se traduira par l'arrivée de produits alimentaires nouveaux, innovants ou améliorés à destination des marchés régionaux, nationaux et internationaux tout en répondant aux attentes et aux besoins des consommateurs. Ces produits, associés aux changements recommandés en matière de régime alimentaire et de style de vie auront un impact positif sur la santé publique et la qualité de vie en général ("ajouter de la vie aux années"). De telles activités ciblées favoriseront le succès et la compétitivité de l'industrie agro-alimentaire paneuropéenne en sécurisant sa position commerciale dominante sur la scène internationale grâce à la croissance économique, au transfert de technologie, à une production alimentaire durable et à la confiance des consommateurs.

Information du consommateur

Révision de la législation communautaire sur l'étiquetage des aliments

Dossier ► En 2003, la DG Sanco a commandé une étude d'évaluation sur les règles d'étiquetage de l'UE, dont les résultats ont été rendus publics sur le site internet de la DG Sanco en avril 2004. Un document d'orientation rédigé en vue de la révision du cadre législatif existant et tenant compte des conclusions de l'évaluation a fait l'objet d'une première discussion avec les autorités des États membres. Parallèlement, la DG Sanco a élaboré son approche concernant l'amélioration de la réglementation, notamment en matière d'évaluation d'impact. Cette approche comprend un document d'orientation (ce que l'on appelle un *scoping paper*) dont l'objectif est de fournir dans un document unique toutes les informations requises pour discuter, lancer et développer une initiative (en faveur d'une mesure publique) depuis la conception jusqu'au moment de sa soumission au commissaire compétent en vue d'une décision. Compte tenu de ce processus, la proposition de la Commission visant au réexamen des règles générales actuelles en matière d'étiquetage, dont l'étiquetage des aliments, est désormais attendue d'ici 2007. L'étiquetage occupait une place importante dans l'agenda de la présidence luxembourgeoise - une conférence sur les perspectives de la politique des consommateurs s'est déroulée le 2 mai 2005 et la CIAA y a présenté les points de vue de l'industrie.

Réalisation ► Les autorités néerlandaises sont convaincues qu'une action spécifique sur la législation relative à l'étiquetage peut entraîner des réductions significatives des charges administratives qui pèsent sur l'industrie. La question de l'adéquation entre les règles communautaires en matière d'étiquetage et l'objectif qu'elles sont censées réaliser a été soulevée par les présidences luxembourgeoise et britannique.

Enjeux ► La CIAA élabore actuellement une série de recommandations pour mettre en œuvre les principes d'une meilleure réglementation dans le domaine de l'étiquetage des aliments.

Etiquetage nutritionnel

Dossier ► À la suite d'une consultation sur un document de travail en janvier 2004, la DG Sanco doit présenter une proposition de révision des règles existantes en matière d'étiquetage des aliments (directive 90/496/CEE) pour la fin 2007. Le principal changement envisagé consistait à rendre l'étiquetage nutritionnel obligatoire pour tous les produits, afin de fournir aux consommateurs des informations nutritionnelles concernant les aliments qu'ils consomment de manière cohérente. Le débat sur l'alimentation, la nutrition et la santé qui a suivi l'émergence du problème de l'obésité a déclenché un mouvement en faveur d'une simplification de l'étiquetage des aliments (par exemple par l'apposition de pictogrammes ou d'indications de signalisation) et a entraîné un examen plus approfondi de la façon dont les consommateurs appréhendent les informations relatives à l'alimentation. Des initiatives visant à fournir des informations nutritionnelles sur les étiquettes se sont largement développées au cours de l'année 2005, qu'elles émanent des industriels ou des autorités nationales.

Réalisation ► Dans le cadre de la plate-forme d'action communautaire, les membres de la CIAA ont convenu de soutenir les recommandations suivantes:

■ communiquer des informations responsables et utiles concernant leurs produits agro-alimentaires pour permettre au consommateur d'évaluer facilement le rôle d'un produit alimentaire spécifique dans le cadre d'un régime équilibré. A cet égard, si les membres de la CIAA décident de fournir - lorsque cela s'avère réaliste et sensé - aux consommateurs un étiquetage nutritionnel clair et convivial, comme les indications journalières recommandées, ils peuvent le faire en recourant aux valeurs scientifiques de référence définies et agréées par la CIAA;

■ renforcer le recours aux autres outils d'information du consommateur, tels que les sites internet, les services d'assistance téléphonique, les brochures et dépliants intégrés;



- consentir des efforts pour sensibiliser les consommateurs à l'existence et à l'utilité de l'étiquetage nutritionnel et d'autres outils d'information nutritionnelle plus généraux;
- utiliser des allégations nutritionnelles et de santé scientifiques, véridiques et non trompeuses;
- renforcer la coopération avec les autorités publiques dans la conception de stratégies favorisant la compréhension des informations par les consommateurs et collaborer avec d'autres parties concernées afin de garantir l'apport d'informations nutritionnelles claires.

Enjeux

Les sondages réalisés auprès des consommateurs et les tests concernant la mesure dans laquelle les informations données sont comprises indiquent tous qu'une simplification excessive ne constitue pas la réponse. La CIAA élabore actuellement une proposition qui répond aux besoins des consommateurs et ne constitue pas une charge disproportionnée pour les PME. Une telle proposition sera communiquée en temps opportun aux autres maillons de la chaîne alimentaire (en particulier les détaillants et les consommateurs) afin d'obtenir leur soutien et leur adhésion au concept.

Allégations nutritionnelles et de santé

Dossier

Le 16 juillet 2003, la Commission a adopté une proposition de réglementation concernant les allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires. Cette proposition vise à établir un cadre réglementaire harmonisé pour toutes les allégations. Les producteurs ne peuvent ainsi présenter des indications relatives à la nutrition ou la santé que si celles-ci apparaissent dans une liste positive d'allégations acceptables. Les allégations relatives aux innovations en matière de santé (et en particulier celles qui prétendent réduire le risque de contracter certaines maladies) seront couvertes par une procédure d'autorisation préalable à la commercialisation des aliments visés, réalisée sous la direction de l'EFSA. Après le vote en première lecture du Parlement européen, le Conseil a arrêté sa

position commune en décembre 2005. Le calendrier de la deuxième lecture prévoit un vote en plénière en mai 2006.

Réalisation

Le Parlement européen a demandé la suppression de l'article 4, soutenant donc fermement le droit des fabricants d'aliments de communiquer sur l'étiquette les mérites de leurs denrées alimentaires en matière de santé. Le Parlement a également introduit la procédure de notification, soit un concept de procédure plus souple (autre que l'autorisation) pour certains types d'allégations de santé. La position commune améliore considérablement la proposition de la Commission concernant deux points controversés: l'ancien article 11 (qui impose une interdiction a priori pour certaines allégations de santé) et l'article 4 qui interdit la communication de mérites en matière de santé liés à un produit alimentaire en fonction du niveau de graisses, de sucre et/ou de sel, tout en stipulant clairement que les profils nutritionnels constituent un élément clé de la proposition de réglementation.

Enjeux

Le défi consiste à trouver le bon compromis concernant l'article 4 et la procédure, assurant aux fabricants la sécurité juridique nécessaire pour favoriser l'innovation et suffisamment flexible pour encourager - pour chaque catégorie de produits - les opérateurs à mettre au point des offres plus saines.

Ajout de vitamines, de substances minérales ou autres aux denrées alimentaires

Dossier

D'une manière générale, la proposition de la Commission adoptée en novembre 2003 a été saluée favorablement par l'industrie, en dépit de la référence à la proposition sur les allégations dans les profils nutritionnels à utiliser lors de la détermination des niveaux maximum des vitamines et des substances minérales. Les autorités ont étroitement lié ce dossier au dossier sur les allégations, ce qui signifie qu'aucun

accord ne pourra être dégagé en deuxième lecture si le volet allégations n'est pas lui aussi réglé. Le calendrier du Parlement européen suivra le même rythme avec un vote en deuxième lecture prévu pour la session plénière de mai 2006.

Réalisation

Du point de vue de l'industrie agro-alimentaire, l'ajout de toute vitamine ou substance minérale à une denrée alimentaire n'est acceptable que si cet ajout est parfaitement sûr pour le consommateur. Ce principe est le fondement de la proposition de la Commission, et la sécurité alimentaire doit être l'unique critère à appliquer lors de la détermination des seuils maximum pour l'ajout de vitamines ou de substances minérales aux denrées alimentaires.

La CIAA a exprimé ses doutes concernant la possibilité offerte aux États membres d'adopter des initiatives nationales (mesures de sauvegarde, etc.) susceptibles de constituer de nouvelles barrières à la libre circulation des marchandises. En outre, la CIAA estime que toutes les catégories de produits alimentaires doivent pouvoir être fortifiées tant que la sécurité du consommateur est garantie. Toute mesure visant à exclure certaines catégories de produits constituerait simplement une limitation inutile du choix du consommateur.

L'EFSA sera chargée d'évaluer les risques de l'ajout de substances autres que les vitamines ou les substances minérales préalablement à l'autorisation de l'ajout d'une nouvelle substance dans une denrée alimentaire donnée. Les États membres pourront exprimer leurs éventuelles réserves à propos de l'autorisation d'une nouvelle substance. Néanmoins, la CIAA estime que toute décision de ce type devrait être documentée scientifiquement et n'être justifiable que pour des raisons de santé publique.

Enjeux

La réglementation future concernant l'ajout de vitamines et de substances minérales doit encourager les efforts de recherche et d'innovation consentis par l'industrie agro-alimentaire pour répondre à l'évolution des modes de vie et pour offrir ces avantages à tous les Européens.

Alimentation, et Santé

nutrition

Plate-forme européenne d'action sur l'alimentation, l'activité physique et la santé

Dossier ▶ Le 15 mars 2005, la Commission européenne a lancé la plate-forme européenne d'action sur l'alimentation, l'activité physique et la santé. Cette initiative fut précédée d'une série de tables rondes avec les parties concernées en réponse à la stratégie globale de l'OMS sur l'alimentation, l'activité physique et la santé, adoptée en mai 2004 par l'Assemblée mondiale de la santé.

L'objectif de la plate-forme européenne est de promouvoir une alimentation saine et des modes de vie sains, de contribuer à la lutte contre la menace toujours plus importante en matière de santé publique que constitue l'obésité, et de mettre à la disposition de tous les acteurs intéressés au niveau européen un forum où:

- ils peuvent discuter des plans spécifiques à la recherche d'une alimentation saine, à la pratique d'une activité physique et à la lutte contre l'obésité, et où leurs plans spécifiques peuvent être discutés;
- les résultats et les expériences des initiatives prises par les acteurs peuvent être publiés et analysés, de manière à rassembler avec le temps des témoignages plus probants de ce qui fonctionne et de décrire plus précisément les meilleures pratiques.

La plate-forme européenne intègre une série d'acteurs concernés et de parties prenantes qui se sont engagés en 2006 à consacrer un volume accru de ressources et à consentir davantage d'efforts en faveur d'actions actuelles ou nouvelles destinées à inverser la tendance en matière d'obésité.

Les champs d'action identifiés dans le cadre de la plate-forme européenne sont les suivants:

- l'information des consommateurs, notamment par l'étiquetage;
- l'éducation;
- la promotion de l'activité physique;
- le marketing et la publicité;
- la composition des aliments, l'éventail d'aliments sains et la taille des portions.

"Outre l'amélioration de l'éducation en matière de santé publique, le besoin d'information sur l'alimentation et les modes de vie sains se fait particulièrement pressant pour remédier aux problèmes de santé actuels."



“En octobre 2005, le conseil d'administration de la CIAA a adopté les engagements de la CIAA pour 2006 en matière d'action dans le cadre de la plate-forme européenne”

Réalisation

La CIAA a apporté son soutien à l'initiative de la Commission visant à créer une plate-forme d'action européenne sur l'alimentation, l'activité physique et la santé, et a œuvré de manière active et constructive afin de mener à bien des actions concrètes dans ce cadre.

Depuis le lancement de la plate-forme européenne en mars 2005, la CIAA et ses membres ont réalisé des progrès considérables. En octobre 2005, le conseil d'administration de la CIAA a adopté les engagements de la CIAA pour 2006 en matière d'action dans le cadre de la plate-forme européenne. En collaboration avec d'autres partenaires, l'industrie agro-alimentaire axera ses efforts sur différents domaines abordés dans ces engagements.

L'action portera sur:

- les partenariats avec d'autres membres de la plate-forme européenne comme les gouvernements, les autorités en charge de la santé publique, les associations de consommateurs, etc.;
- les programmes d'éducation publique et d'activité physique, donnant l'occasion aux consommateurs d'opter pour des modes de vie plus sains, comme les programmes *Shape Up* et *EPODE*, mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre les gouvernements et le secteur privé;
- l'information des consommateurs de sorte qu'ils soient en mesure de faire des choix éclairés à propos de leur alimentation et qu'ils disposent d'informations nutritionnelles claires;
- les nouvelles pratiques en matière de publicité et de marketing respectant des principes clairement définis, associées à des campagnes en faveur de modes de vie plus sains;
- la mise à disposition de produits et d'une offre correspondant aux demandes des consommateurs en matière de goût, de nutrition et de commodité tout en encourageant un mode de vie plus sain;
- la recherche afin de maintenir l'industrie en phase avec l'évolution des demandes des consommateurs et la collaboration étroite avec la plate-forme technologique européenne *Food for Life*.

Les engagements de la CIAA ont été présentés à la Commission européenne et aux membres de la plate-forme en novembre 2005, et leur mise en œuvre se poursuit sur les années à venir.

Au sein de cette plate-forme, la Commission européenne a mis sur pied différents groupes de travail chargés d'aborder des thèmes concrets. Les groupes de travail institués couvrent notamment:

- l'information sur le comportement des consommateurs, couvrant l'éducation, l'information des consommateurs et les communications commerciales;
- les modes de vie sains et l'activité physique;
- l'évaluation (Monitoring).

L'industrie agro-alimentaire a en outre répondu à la pression politique et publique en matière de publicité et de communications commerciales. En octobre 2005, le conseil d'administration de la CIAA a adopté les nouveaux principes de la CIAA sur les communications commerciales concernant les produits alimentaires et les boissons, qui complètent les principes en matière de publicité déjà adoptés en février 2004.

L'industrie agro-alimentaire est très attachée à la notion d'autorégulation efficace en matière de publicité, parallèlement à la recherche de solutions efficaces et proportionnées au problème de l'obésité, qui nécessitera des stratégies multiples et le consentement d'efforts durables par de nombreux secteurs.

Le Livre vert de la Commission européenne “Promouvoir une alimentation saine et l'activité physique...”

Dossier

Le 9 décembre 2005, la Commission européenne a publié un livre vert destiné à la consultation publique et intitulé “Promouvoir une alimentation saine et l'activité physique: une dimension européenne pour la prévention des surcharges pondérales, de l'obésité et des maladies chroniques”.

La Commission est en train de préparer une série de stratégies communautaires afin de prévenir l'obésité et les maladies chroniques. Dans ce contexte, le livre vert vise à lancer un vaste

Réalisation

En concertation avec ses membres, la CIAA a examiné le livre vert de la Commission jusque dans les moindres détails. Au début du mois d'avril 2006, la CIAA a transmis ses observations à la Commission, reflétant les préoccupations collectives de l'industrie agro-alimentaire européenne.

Enjeux

La hausse de la prévalence de l'obésité représente un défi pour la société. L'alimentation joue un rôle considérable dans la santé publique et la CIAA s'est engagée à endosser sa part de responsabilité en compagnie des autres acteurs concernés afin de remédier à la situation. La CIAA est persuadée que l'éducation à la santé publique en matière d'alimentation et de modes de vie sains doit être améliorée de toute urgence si l'on entend résoudre les problèmes de santé actuels.

La compréhension des consommateurs, la commercialisation de produits répondant aux attentes des consommateurs et la communication avec ceux-ci sont les clés du succès de l'industrie agro-alimentaire européenne. Ces connaissances et cette compréhension du consommateur forment le bagage nécessaire pour œuvrer en sa faveur de manière collective, avec les législateurs et les partenaires concernés.

Depuis le lancement de la plate-forme européenne, l'industrie agro-alimentaire n'a pas ménagé ses efforts et a déployé des ressources considérables afin de tendre vers la réalisation de ses objectifs. A l'avenir, le programme de présentation de rapports de la CIAA informera en long et en large sur les progrès réalisés par l'industrie agro-alimentaire et sur le rôle actif que cette dernière joue au sein de la plate-forme européenne en faveur de modes de vie plus sains et d'une alimentation équilibrée.

Environnement

“Dans la quête en faveur d'une production et d'une consommation durables, chaque acteur du cycle de vie agro-alimentaire doit améliorer continuellement ses performances environnementales dans son domaine de responsabilité direct.”

Gestion intégrée des ressources et des déchets

Dossier

► La classification d'une production industrielle sous le terme de "produit" ou de "déchet" selon le droit communautaire a d'importantes répercussions sur l'efficacité des ressources et sur la compétitivité du secteur agro-alimentaire. A côté des productions qui forment leur cœur de métier, les firmes agro-alimentaires commercialisent également tout un éventail de sous-produits, considérés par d'autres industries comme des facteurs de production précieux, voire parfois essentiels. Parallèlement, la définition ambiguë des "déchets" dans la législation communautaire applicable a fait naître une incertitude juridique qui aboutit bien souvent au classement de ces matériaux parmi la catégorie des déchets, ce qui se traduit par un gaspillage des ressources et une hausse de la quantité de matériaux destinés à l'élimination définitive. Une distinction appropriée entre les produits et les déchets constitue donc un facteur clé pour une utilisation des ressources efficace par le secteur agro-alimentaire.





“Une mise en œuvre uniforme du champ d'application de la directive relative au système européen d'échange des quotas d'émission, une réduction significative de la charge de la mise en conformité pour les petites installations et des règles d'allocation plus harmonisées sont des éléments essentiels pour garantir la rentabilité des réductions d'émissions et assurer des conditions égales aux entreprises des quatre coins de l'UE.”

Réalisation

► En 2005, différents outils clés sont nés de l'initiative de la CIAA sur la gestion intégrée des ressources et des déchets (IRWM) en collaboration avec la Commission européenne et divers acteurs de la chaîne des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. Afin de dépasser les ambiguïtés de la définition actuelle des déchets, le forum de l'IRWM a mis au point un outil de décision permettant d'opérer une distinction claire entre les produits et les déchets en fonction d'une série de critères convenus de commun accord (adéquation du matériau en tant que facteur de production, intention d'exploiter ou de commercialiser le matériau, conformité aux exigences légales, existence d'un marché). En outre, la plate-forme de l'IRWM a adopté des lignes directrices pour l'industrie sur la gestion durable des ressources dans le secteur agro-alimentaire. Ces instruments encouragent l'utilisation la plus efficace qui soit des matériaux organiques produits par le secteur agro-alimentaire et assurent un niveau élevé de protection de l'environnement.

Enjeux

► En décembre, la Commission a adopté une stratégie thématique sur la prévention et le recyclage des déchets ainsi qu'une proposition législative en vue de la révision de la directive-cadre sur les déchets (DCD). Cette proposition législative sera soumise à la procédure de codécision entre le Parlement et le Conseil, qui commencera en 2006. Le Parlement et le Conseil donneront également leur avis concernant la stratégie thématique relative aux déchets. Pour la CIAA, il sera essentiel de communiquer clairement son point de vue au Parlement, au Conseil et à la Commission afin de s'assurer que les outils mis au point par la CIAA et le forum de l'IRWM ainsi que la récente jurisprudence de la Cour de justice européenne, qui renforce les arguments de la CIAA, se reflètent bien dans la DCD révisée. Cette évolution permettrait non seulement de clarifier la situation juridique pour les opérateurs économiques et les autorités compétentes, mais elle apporterait en outre une contribution de poids à la réduction de la consommation des ressources et de la production de déchets dans le secteur agro-alimentaire européen.

Dossier

Système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre

► Le 1^{er} janvier 2005, le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (ETS) est entré en vigueur. La directive instituant ce système prévoit que les plans nationaux d'allocation (PNA) arrêtés par les États membres décident de la répartition des autorisations d'émission de CO₂ entre les différents secteurs et les différentes installations industrielles. Le système communautaire d'échange de quotas est obligatoire pour les unités de combustion du secteur agro-alimentaire d'une puissance thermique nominale supérieure à 20 MW. L'importance de ce système pour le secteur agro-alimentaire se reflète, par exemple, dans le fait que 13,6% des installations soumises à l'ETS en France sont des sites de production agro-alimentaire.

Réalisation

► La CIAA a soigneusement étudié les différents PNA et évalué l'impact général du système communautaire d'échange sur les installations agro-alimentaires. En raison de la latitude laissée aux États membres par la directive relative au système européen d'échange des quotas d'émission, les PNA de la première période d'échange (2005-2007) se sont caractérisés par une grande diversité sur le plan des méthodologies d'allocation et par des interprétations discordantes du champ d'application du système. De plus, le fardeau que fait peser l'obligation de mise en conformité sur les petites installations, en particulier les exigences en matière de surveillance et de déclaration, est souvent disproportionné par rapport au niveau peu élevé d'émissions générées. Afin d'aborder ces questions prioritaires pour le secteur agro-alimentaire, la CIAA a arrêté une position commune et participé activement aux consultations des parties prenantes organisées par la Commission dans le cadre de la révision du système ETS et de ses lignes directrices en matière de surveillance et de déclaration.

Enjeux

► La Commission procède actuellement à la révision de la directive relative au système européen d'échange des quotas d'émission et soumettra un rapport au Parlement et au Conseil en juin 2006, marquant le lancement de la procédure de codécision pour la révision du système. Si les modifications législatives apportées à la directive relative au système européen d'échange des quotas d'émission ne s'appliqueront qu'aux périodes d'échange postérieures à 2012, les États membres sont tenus de soumettre leurs PNA pour la seconde période d'échange (2008-2012) avant juin 2006. En ce qui concerne les futures périodes d'échange, le principal défi sera de garantir une mise en œuvre cohérente du champ du système ETS dans tous les États membres, de favoriser des règles d'allocation plus harmonisées pour permettre aux sociétés agro-alimentaires d'évoluer sur un pied d'égalité, et de parvenir à une réduction significative de la charge de la mise en conformité pour les petites installations agro-alimentaires afin de garantir la rentabilité du système.



“Nous saluons naturellement l'adoption des documents BREF par le forum d'échange d'informations IPPC. L'industrie a consacré d'importantes ressources afin d'assister la Commission dans sa tâche d'élaboration d'une liste flexible des meilleures techniques disponibles dans le secteur en vue d'orienter comme il se doit les autorités et les entreprises nationales.”



Prévention et réduction intégrées de la pollution

Dossier

La directive 96/61/CE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) ouvre la voie à des modes de production plus durables en instaurant des règles communes en matière d'octroi de permis environnementaux aux installations industrielles. La mise en œuvre adéquate de la directive IPPC constitue donc une priorité clé aux yeux de la CIAA. Depuis de nombreuses années, les sociétés agro-alimentaires européennes consacrent des investissements conséquents dans les technologies propres et les meilleures techniques disponibles (MTD) afin de préserver les ressources naturelles et de réduire la production de déchets. Depuis 2001, la CIAA coopère étroitement avec la Commission européenne et le bureau de l'IPPC à l'élaboration d'une liste de référence des MTD (document BREF) pour le secteur agro-alimentaire et laitier.

Réalisation

En novembre, le forum d'échange d'informations de l'IPPC a officiellement approuvé le document BREF pour le secteur agro-alimentaire et laitier. Cette décision constitue le couronnement de six années de travail intensif pendant lesquelles la CIAA a joué un rôle actif en transmettant des données qualitatives et quantitatives et des études de cas ainsi qu'en entretenant des contacts étroits avec le bureau de l'IPPC. La CIAA apprécie la transparence de l'échange d'informations au cours de la phase d'élaboration du document BREF pour le secteur agro-alimentaire et laitier et se félicite de l'approche générale équilibrée du document final. Parmi les principales conclusions d'ensemble en matière de MTD, le document BREF reconnaît l'épandage comme une technique valable de traitement des eaux usées en bout de chaîne dans le cadre de la gestion des eaux résiduaires et des sous-produits. Le document BREF pour le secteur agro-alimentaire et laitier favorisera l'amélioration des performances environnementales des sites industriels agro-alimentaires et orientera les autorités dans l'octroi de permis environnementaux.

Enjeux

En ce qui concerne la mise en œuvre par les autorités nationales du document BREF final pour le secteur agro-alimentaire et laitier, la CIAA devra s'assurer que ce document demeure un “document de référence”, et n'impose jamais d'approche de “technique unique” pour tous les cas. Au moment de décider les techniques devant être appliquées, il convient de prendre en compte la position géographique, les conditions environnementales locales et les contraintes en matière d'hygiène et de qualité des aliments.

En 2006, la Commission entamera également la révision de la directive IPPC dans le but d'adopter d'ici 2007 une communication et une proposition législative de directive révisée. Afin de favoriser une mise en œuvre efficace de la directive IPPC, la CIAA participera activement au processus de révision pour garantir – par exemple – un éclaircissement technique concernant le champ des activités et des installations couvertes par la directive.

Politique intégrée des produits

Dossier

La Commission œuvre à l'application de sa communication sur la politique intégrée des produits (PIP), dont le but est de réduire l'impact environnemental des produits tout au long de leur cycle de vie. La PIP s'appuie sur des mesures incitant les fabricants à concevoir des produits à impact environnemental réduit et sur des mesures incitant les consommateurs à favoriser les produits dont l'impact environnemental est le plus faible. Les mesures PIP potentielles portent notamment sur de nouvelles taxes et subventions, les marchés publics, de nouveaux textes de loi, les obligations en matière de conception de produits, les accords volontaires et la normalisation. Dans le cadre de la PIP, la Commission mettra l'accent sur les catégories de produits présentant l'impact environnemental le plus élevé et sur les produits présentant le plus fort potentiel d'amélioration sur le plan environnemental.

Réalisation

En avril, la Commission a publié un projet de rapport de l'étude consacrée à l'impact environnemental des produits (EIPRO), qui vise à identifier les catégories de produits présentant l'impact environnemental le plus élevé et qui analyse également le rôle joué par les produits agro-alimentaires. La CIAA a procédé à une analyse approfondie du projet d'étude EIPRO et soumis une contribution écrite détaillée à la Commission remettant en cause la fiabilité du projet de rapport. En juillet, la CIAA a également pris part à une réunion organisée par la Commission avec les parties intéressées concernant l'étude EIPRO. La CIAA a souligné différentes lacunes méthodologiques du projet de rapport et présenté des exemples et des propositions constructifs en faveur de l'amélioration continue des performances environnementales dans la chaîne alimentaire.



Emballages et déchets d'emballages

Dossier

La Commission évalue actuellement l'impact de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages (directive emballages). Dans un premier temps, l'évaluation a couvert les progrès et l'influence de la directive sur le plan de l'environnement et du marché intérieur. À cet effet, trois études consacrées à la mise en œuvre de la directive emballages ont été menées afin d'étudier - outre les aspects liés au marché intérieur - les options existantes en vue de renforcer la prévention et la réutilisation des emballages. Les conclusions de ces études devraient former la base d'un rapport de la Commission énonçant des recommandations claires concernant l'orientation future de la politique communautaire en matière d'emballages, attendu pour le début de l'année 2006.

Réalisation

La CIAA a participé activement à l'évaluation approfondie menée par la Commission. Cette évaluation fait état d'une hausse substantielle des taux de recyclage et de valorisation en Europe, en partie imputable à la directive emballages. Les statistiques confirment que l'utilisation d'emballages n'a connu qu'une croissance modérée depuis 1998 (moins de 1% par an) alors que les tonnes de déchets valorisés et les tonnes de matériaux recyclés ont suivi une hausse respective de 21% et 20% entre 1998 et 2002. Ces chiffres indiquent un découplage relatif des impacts environnementaux générés par les déchets par rapport à la croissance économique et à l'utilisation des produits. L'industrie agro-alimentaire poursuit ses efforts de réduction à la source des emballages et joue un rôle essentiel dans la diminution des quantités de déchets d'emballage.

Enjeux

Se basant sur ces études, la Commission devrait présenter au Conseil et au Parlement européen un rapport sur les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive emballages. Ce rapport pourrait contenir des propositions en vue de la révision de certaines dispositions spécifiques concernant les objectifs en matière de recyclage et de valorisation, de prévention et de réutilisation.

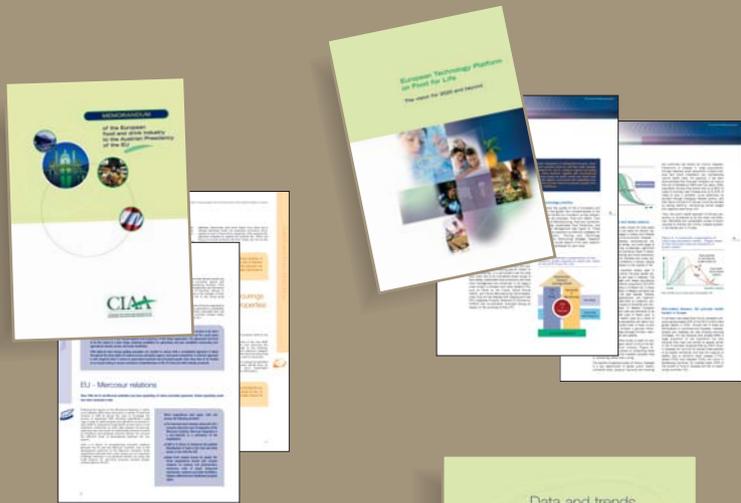
Ces études mettent en évidence trois points clés devant être pris en considération dans le cadre de toute révision à venir de la directive emballages. Premièrement, il convient de ne pas recommander la révision à la hausse des cibles générales en matière de recyclage et de valorisation. Deuxièmement, la Commission doit garantir la mise en œuvre des exigences essentielles de la directive par tous les États membres au lieu de prévoir des mesures préventives supplémentaires ou de mettre au point un indicateur environnemental pour les emballages. Enfin, il n'y a pas lieu d'encourager systématiquement les emballages réutilisables étant donné qu'il n'existe aucune hiérarchie entre la réutilisation des emballages et la valorisation des déchets d'emballage et que les facteurs qui font des emballages réutilisables une option plus satisfaisante sur le plan écologique dans certains cas dépendent fortement du contexte dans lequel ils s'inscrivent.

Enjeux

L'industrie agro-alimentaire européenne est résolument favorable à l'amélioration continue des performances environnementales de ses produits. Toutefois l'approche actuelle en matière de PIP semble négliger les aspects sociaux et économiques du développement durable. Elle sous-estime donc d'importantes caractéristiques des produits alimentaires comme la qualité, la santé, la valeur nutritionnelle, la sécurité et le choix du consommateur. Au lieu d'établir un panorama des "points sensibles", la PIP devrait encourager l'innovation afin d'améliorer de manière continue les performances environnementales, économiques et sociales des produits à chaque étape de leur cycle de vie. En ce qui concerne les produits agro-alimentaires, la priorité absolue des producteurs vis-à-vis des consommateurs a trait au respect des exigences élevées en matière de nutrition, de santé et de sécurité. Des outils PIP contraignants reposant uniquement sur des aspects environnementaux pourraient porter préjudice à cette priorité et ne sont donc pas adaptés aux produits agro-alimentaires.



Communication



Soirée parlementaire de la CIAA

29 novembre 2005

La réception annuelle de la CIAA au Parlement européen qui s'est déroulée le 29 novembre fut une fois de plus couronnée de succès et a réuni quelque 200 participants, parmi lesquels des députés européens, des assistants, des membres du personnel parlementaire et des représentants de l'industrie.

Parrainée par Mme Frédérique Ries, députée européenne et rapporteur du PE sur le Livre vert "Promouvoir une alimentation saine et l'activité physique: une dimension européenne pour la prévention des surcharges pondérales, de l'obésité et des maladies chroniques", la soirée était placée sous le thème de la présentation des engagements de la CIAA dans le cadre de la plate-forme européenne sur l'alimentation, l'activité physique et la santé.

Dans son allocution, Jean Martin a réitéré le soutien de la CIAA en faveur de la plate-forme et de la reconnaissance au niveau européen des causes multiples de l'obésité. Il a souligné la nature collective des engagements et la continuité entre l'action au sein de la plate-forme et la longue tradition d'initiatives de l'industrie agro-alimentaire en faveur d'une alimentation et de modes de vie sains. Il a poursuivi en présentant les domaines dans lesquels la CIAA s'est engagée à encourager ses membres à concevoir et à rejoindre des actions: partenariats avec d'autres membres de la plate-forme, avec les États membres, les responsables de santé publique, les associations de consommateurs, etc.; les programmes d'éducation publique et d'activité physique, encourageant les consommateurs à opter pour des modes de vie plus sains; l'information des

consommateurs de sorte qu'ils puissent faire des choix éclairés à propos de leur alimentation et qu'ils disposent d'informations nutritionnelles claires; les communications publicitaires et les actions de marketing respectant des principes clairement définis, associées à des campagnes en faveur de modes de vie plus sains; la mise à disposition de produits et d'une offre correspondant aux demandes des consommateurs en matière de goût, de nutrition et de commodité; et la recherche afin de promouvoir l'élaboration de produits et de processus alimentaires innovants en phase avec l'évolution des demandes des consommateurs.

D'une manière générale, la soirée fut l'occasion de renforcer la visibilité de la CIAA au Parlement européen, et en particulier de souligner les mesures prises par la CIAA afin d'accélérer, d'intensifier et de multiplier les efforts de l'industrie agro-alimentaire dans le domaine de l'alimentation et de la santé, et de confirmer le rôle actif de l'industrie et sa contribution sur la voie de nouveaux progrès et de résultats tangibles.



Informations & publications

La CIAA, source d'information sur l'industrie agro-alimentaire européenne



Médias électroniques

■ CIAA - www.ciaa.be

Le site internet de la CIAA donne accès aux informations concernant l'industrie agro-alimentaire de l'UE. Divisé en plusieurs domaines, le portail couvre un vaste éventail de sujets et a pour objectif de fournir aux utilisateurs des informations actualisées et utiles, de manière simple et rapide. Le site donne accès aux dernières positions de l'industrie agro-alimentaire et aux communiqués de presse, présente les événements passés et à venir ainsi que des résumés de questions importantes pour le secteur agro-alimentaire.

■ EU Food Law - <http://eufoodlaw.ciaa.be>

Le site internet EU Food Law remplace le CD-Rom existant de la CIAA sur la législation alimentaire de l'UE. Par le passé, la CIAA publiait deux éditions du CD-Rom chaque année (été et hiver). La force du nouveau site internet réside dans la mise à jour des informations à intervalles réguliers, ce qui permet aux utilisateurs d'accéder aux évolutions législatives les plus récentes. Le site présente les législations adoptées et proposées et offre la possibilité aux utilisateurs de suivre chaque étape d'un texte législatif, depuis sa rédaction par la Commission jusqu'à sa publication au Journal officiel et son entrée en vigueur consécutive.

■ Plate-forme technologique européenne - <http://etp.ciaa.be>

Placé sous les auspices de la CIAA, le site internet de la plate-forme technologique européenne (ETP) *Food for Life* est un outil ayant pour objectif de réunir des universitaires, des représentants de l'industrie agro-

alimentaire et des organisations paneuropéennes. Lancée le 5 juillet 2005, l'ETP *Food for Life* est conçue pour faire face aux défis et aux opportunités qui s'offrent à la chaîne alimentaire européenne. Au moment de mettre sous presse, le site fait office de forum de discussion; diffusion de documents, de présentations et de publications - tous destinés, à court terme à tout le moins, à contribuer à façonner un agenda stratégique de recherche des parties intéressées (SSRA). Celui-ci sera à son tour pris en compte par la Commission dans le cadre du 7^e programme-cadre (FP7). Les derniers développements liés à l'ETP sont régulièrement actualisés.

Publications

■ Rapport 2005 sur les chiffres et les tendances

Chaque année, la CIAA publie une brochure actualisée décrivant la situation de l'industrie agro-alimentaire européenne. L'édition 2005 de la brochure analyse les principales données et les principaux chiffres du commerce pour la période 2001-2004, soulignant plus spécifiquement les informations et les données importantes concernant le commerce alimentaire mondial, l'importance croissante de nombreux pays asiatiques pour les exportations agro-alimentaires européennes, les chiffres et les habitudes de consommation, ainsi que le classement des principales firmes agro-alimentaires en Europe et sur la scène internationale.

■ Mémoires de la CIAA aux présidences du Conseil de l'UE

A chaque changement de présidence, la CIAA résume sa position sur les principaux dossiers législatifs dans le domaine alimentaire à l'ordre du jour de la présidence et met en avant les enjeux pour l'industrie agro-alimentaire.

■ European Technology Platform *Food for Life* - La vision pour 2020 et au-delà

L'équipe qui forme le noyau de base de l'ETP a publié cette brochure - également appelée "document de vision". Cette brochure présente la vision de l'industrie agro-alimentaire pour 2020 et au-delà. Le site internet de la CIAA dédié à l'ETP vient compléter cette publication.

■ Document de réflexion de la CIAA sur la compétitivité de l'industrie agro-alimentaire

Avant la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne en mars 2005, la CIAA a publié une brochure identifiant les thèmes présentant un intérêt spécifique pour le secteur agro-alimentaire. La brochure met en exergue les principaux défis que l'industrie doit relever afin de garantir la pérennité de sa compétitivité. La brochure précise que pour que l'Europe demeure un lieu attractif pour l'investissement industriel continu, notamment en matière de R&D, certains éléments inquiétants - tels que le ralentissement de la croissance de la productivité et la faible croissance de la valeur ajoutée - nécessitent une réponse appropriée, coordonnée et proactive.

Toutes les publications peuvent être téléchargées via le site internet de la CIAA.

Réseaux CIAA

Au quotidien, la CIAA coordonne différentes actions avec ses membres, les fédérations nationales, les associations sectorielles européennes et les entreprises. Sur des sujets techniques plus spécifiques et pointus, la CIAA travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes privés et publics qui traitent de questions d'intérêt pour la filière agro-alimentaire. Ces relations visent à échanger des points de vue, partager des objectifs, coordonner des actions et à augmenter dans son ensemble l'impact de l'action de la CIAA en faisant usage de synergies.

La CIAA a donc développé un partenariat avec les autres maillons de la chaîne alimentaire, des producteurs agricoles aux consommateurs, tant au niveau européen qu'international. La CIAA entend aussi renforcer les liens tout au long de cette chaîne et développer une conscience commune des défis à relever.

Additifs et ingrédients alimentaires

AMFEP	Association européenne des fabricants d'enzymes de fermentation
CEFC	Conseil européen de l'industrie chimique
EFFA	Association européenne des arômes et parfums
ELC	Fédération des industries européennes d'additifs et d'enzymes alimentaires
ISA	Association internationale des edulcorants

Alimentation, activité physique et santé

EMRA	Association européenne de la restauration moderne
EUFC	Conseil européen d'information sur l'alimentation
EuroCommerce	Représentation du commerce de détail, de gros et international auprès de l'UE
EVA	European Vending Association
FESI	Fédération européenne des industries d'équipement sportif
ILSI-Europe	International Life Science Institute
WFA	Fédération internationale des annonceurs

Emballages

AIM	Association des industries de marque
ASSURRE	Association pour le recyclage et la réutilisation durable des ressources
EUROPEN	Association européenne des producteurs d'emballages

International

Codex Alimentarius	
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ISO	Organisation internationale de normalisation
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement en Europe
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement

OGM

AMFEP	Association européenne des producteurs d'enzymes de fermentation
COCERAL	Comité du commerce des céréales, aliments du bétail, oléagineux, huile d'olive, huiles et graisses et agro-fournitures
EUROPABIO	Association européenne des industries de la biotechnologie
FEFAC	Fédération européenne des fabricants d'aliments pour animaux
FEFANA	Fédération européenne des producteurs d'additifs pour l'alimentation humaine

Organisations horizontales

AIM	Association des industries de marque
EUFC	Conseil européen d'information sur l'alimentation
ILSI-Europe	International Life Science Institute
UNICE	Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe

Politique agricole

COPA-COGECA	Comité européen des producteurs et coopératives agricoles
--------------------	-----------------------------------------------------------

Sécurité alimentaire/traçabilité

BEUC	Bureau européen des consommateurs
CELCAA	Comité européen de liaison des commerces agro-alimentaires
CEPE	Conseil européen de l'industrie des peintures, des encres d'imprimerie et des couleurs d'art
CIES	Comité international des sociétés de distribution
COPA-COGECA	Comité européen des producteurs et coopératives agricoles
EUPC	European Plastic Converters
EuroCommerce	Représentation du commerce de détail, de gros et international auprès de l'UE
FEFAC	Fédération européenne des producteurs d'aliments pour animaux
SEFEL	Secrétariat européen des métaux légers

Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration définit la politique générale de la CIAA et fixe les grandes lignes et stratégies de cette politique et de ses priorités.

Président: Mr Jean Martin

Allemagne

M. Theo Spettmann
Porte-parole du Conseil d'administration,
Südzucker AG

M. Heinz Von Kempen
Porte-parole du Comité de Direction,
Schwartauer Werke GmbH & Co

Autriche

M. Johann Marihart
Directeur général, AGRANA Beteiligungs-AG

M. Otto Bloder*
Directeur général, Unilever Autriche

Belgique

M. Guido Kayaert
Vice-président, Nestlé Belgilux

M. Michel Delbaere*
Président FEVIA

Danemark

M. Erik Würtz Knudsen
Directeur général, Cerealia Denmark A/S

M. Ole Linnet Juul*
Directeur, FI

Espagne

M. Alberto Sanfeliz Mezquita
Secrétaire général, Campofrío Alimentación

M. Juan Camin Torrents
Directeur adjoint, Nestlé Spain

Estonie

M. Anti Orav
Directeur général, Poltsamaa Felix

Mme Sirje Potisepp*
Directrice, ETL-Fédération Estonienne

Finlande

M. Harry Salonaho
Directeur général, Valio Ltd.

M. Heikki Juutinen*
Directeur général, ETL-Fédération Finnoise

France

M. Patrick O'Quin
Directeur relations extérieures, Groupe
Danone

M. Robert Volut
Président, FICT - Fédération française des
industriels charcutiers

Grèce

M. Dimitris Daskalopoulos
Directeur général, Delta Dairy SA

M. Ioannis Yiotis*
Président, Yiotis SA

Hongrie

M. Attila Borodi
Directeur Corporate Affairs, Unilever
Magyarország Kft.

M. Bela Fischer*
Directeur général, Magyar Cukor Plc

Irlande

Vacant

Vacant*

Italie

M. Luigi Rossi di Montelera
Directeur général, Martini & Rossi

M. Annibale Pancrazio
Directeur à l'exportation, Pancrazio Spa

Lettonie

Mme Arlita Sedmale
Directrice générale, Latvian Federation of
Food Enterprises

M. Varis Peisenieks*
Directeur, Rigas Raugs

Luxembourg

M. Pietro-Maria Brunetti
Directeur affaires européennes, Ferrero

M. Edmond Müller*
Président, FEDIL

Pays-Bas

M. Dick Toet
Manager affaires réglementaires, Unilever
Vacant*

Pologne

Mme Malgorzata Skonieczna
Directrice Corporate Affairs et
Communication, Frito Lay Poland Sp. z.o.o.

M. Andrzej Gantner*
Directeur général, PFPZ

Portugal

M. Jorge Manuel Henriques
Président, FIPA

M. Claudio Cattaneo*
Vice-Président, Parmalat Portugal SA

République Tchèque

M. Jaroslav Camplik
Président, PKCR-FFDI

M. Miroslav Koberna*
Directeur, PKCR-FFDI

Royaume-Uni

M. Peter Baker
Président et directeur général, PB Services

Mme Aileen Richards
Vice-Président Supplier Development,
Masterfoods Europe

Slovaquie

M. Marian Pavelka
Membre du Conseil d'Administration,
Danone

Mme Edita Rusinova*
Membre du Conseil d'Administration,
St Nicolaus-Trade a.s.

Slovénie

Mme Ivanka Valjavec
Président, Ljubljanske Mlekarnе d.d.

Mme Tatjana Zagorc*
Directrice, GZS

Suède

M. Peter Elving
Président, LI
Vacant*

Comité européen des grandes entreprises de l'industrie agro-alimentaire (comité de liaison)

Mme Carole Piwnica
Vice-Président, Tate & Lyle
Président API

M. José Nuñez Cervera
Président des affaires publiques européennes,
Coca Cola Europe, Eurasia & Middle East

Secteurs

Produits d'origine animale

M. Joop F. Kleibeuker, Secrétaire général,
EDA

2° transformation liquide

Mme Dominique Reiniche, Président UNESDA

M. Rodolphe De Looz-Corswarem*, Secrétaire
général, The Brewers of Europe

2° transformation solide

M. David Zimmer, Secrétaire général,
CAOBISCO

Produits intermédiaires

M. Yves Goemans, Président EUVEPRO

M. John Gillespie*, Président FEDIMA

1^{ère} transformation végétale

M. Jacques Pellerin, Président AAF

(* Suppléant

Dernière mise à jour 07/03/2006



Comités et groupes d'experts

Comité politique alimentaire et des consommateurs

■ **Président:** John Wood (FDF)

■ **Steering Group**

Michael Blass (FIAA)
Thierry Geslain (ANIA)
Andreas Kadi (Coca-Cola/UNESDA)
Guido Kayaert (Nestlé/FEVIA)
Angelika Mrohs (BLL-BVE)
Daniele Rossi (FEDERALIMENTARE)
Dick Toet (Unilever/FNLI)
Pilar Velázquez (FIAB)

■ **Groupes d'Experts**

Acrylamide

John Wood (FDF)

Ajout de nutriments

Marta Baffigo (Kellogg's/CAOBISCO)
Jean-Loup Allain (Alliance 7)

Allégations

Andreas Kadi (Coca-Cola/UNESDA)

Information du consommateur

Angelika Mrohs (BLL-BVE)

Contaminants

Andy Crimes (Unilever R&D/FDF)

Alimentation animale

Thierry Geslain (ANIA)

Matériaux en contact

Michael Knowles (Coca-Cola/UNESDA)

Gestion de la sécurité alimentaire

Gunter Fricke (Nestlé)

Ingrédients alimentaires

Linn Insall (FDF)

Joy Hardinge (FDF)

Hygiène

P. Velázquez (FIAB)

Normes internationales

Irina du Bois (Nestlé)

Nouveaux aliments

Agnès Davi (Danone/ANIA)

Politique nutritionnelle

Marta Baffigo (Kellogg's/CAOBISCO)

Science

Michael Knowles (Coca-Cola/UNESDA)

Recherche et développement

Daniele Rossi (FEDERALIMENTARE)

Comité environnement

■ **Président:** Franki Grilli (Ferrero/CAOBISCO)

■ **Steering Group**

David Bellamy (FDF)
Claire Bosch (FEVIA)
Yves Buchsenschutz (Danone/ANIA)
Salvatore Gabola (Coca-Cola)
Pascal Greverath (Nestlé/ECF)
Thomas Ingermann (Kraft Foods)
Joop Kleibeuker (EDA)
Jean-Pierre Rennaud (Danone)
Teresa Luis Ruiz (FIAB)
Francesco Senesi (Annalisa/FEDERALIMENTARE)

■ **Groupes d'Experts**

Meilleures techniques disponibles

Dave A. Williams (Unilever/FDF)

Changement de climat

Stephen Reeson (FDF)

Politique intégrée des produits/Ressources

Pascal Greverath (Nestlé/ECF)

Emballages

Salvatore Gabola (Coca-Cola)

Reporting

Thomas Ingermann (Kraft Foods)

Déchets

Joop Kleibeuker (EDA)

Comité commerce et compétitivité

■ **Président:** Jean-Luc Pelletier (Usipa/ANIA)

■ **Steering Group**

Eduard Arruga i Valeri (Nestlé/ECF)
Illiana Axiotiades (Cargill)
Stefan Feit (BLL-BVE)
Bruno Guichard (FIAB)
Eberhard Hetzner (BLL-BVE)
Willem Laan (Unilever/IMACE)
Susanne Langguth (Südzucker/BLL-BVE)
Ruggero Lenti (FEDERALIMENTARE)
Jonathan Peel (FDF)

■ **Groupes d'Experts**

Politique agricole

Bruno Guichard (FIAB)

Elargissement

Eberhard Hetzner (BLL/BVE)

Procédures import/export

Eduard Arruga i Valeri (Nestlé/ECF)

Commerce

Jonathan Peel (FDF)

Task Force Alimentation, Activité physique et Santé

■ **Président:** Niels Christiansen (Nestlé)

Sous-groupe Communication

Stephen Kehoe (PepsiCo)

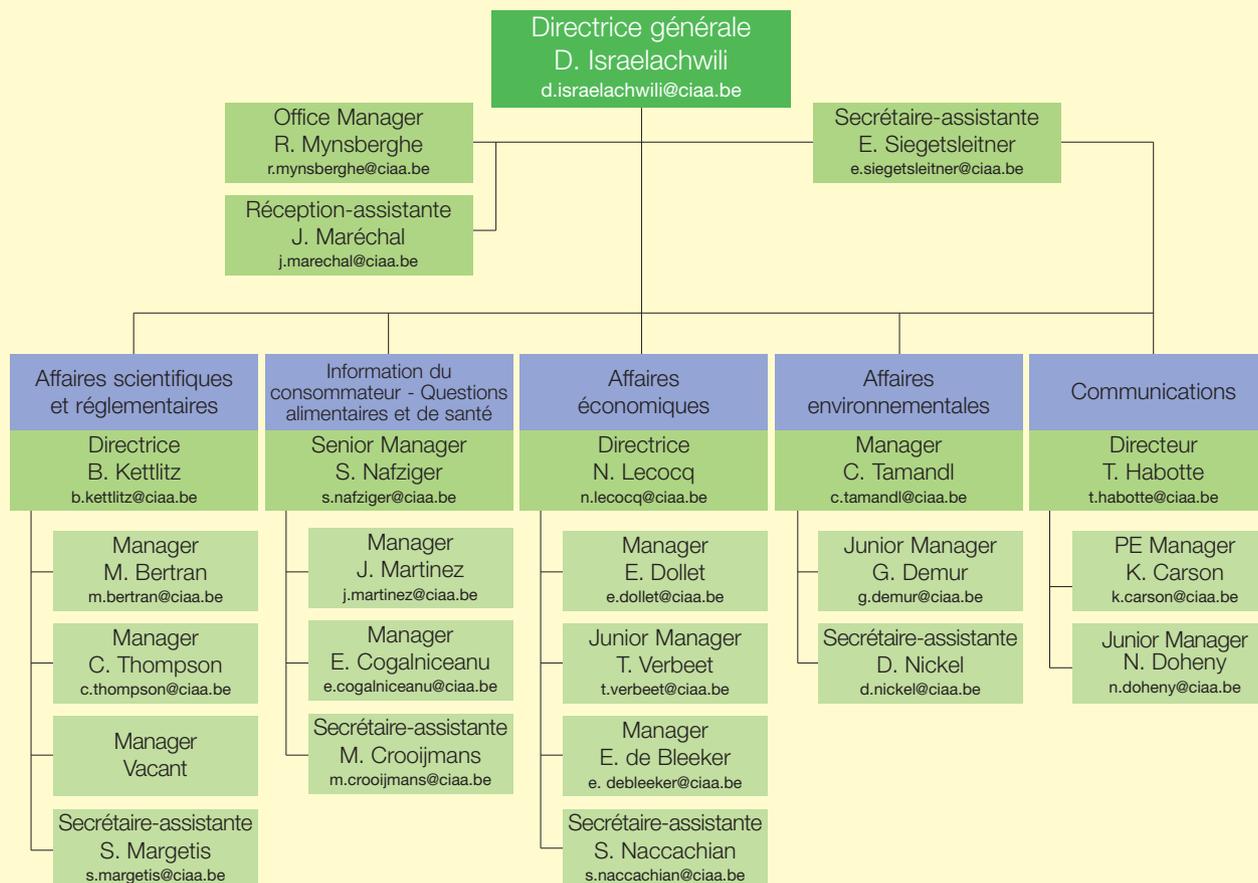
Sous-groupe Publicité et Marketing

Lyn Trytsman-Gray (Kraft Foods)

Jo Wills (EUFIC)

Les délégués des fédérations nationales, des associations sectorielles européennes, des compagnies ainsi que les experts en matière agro-alimentaire forment les comités et groupes d'experts de la CIAA. Ces derniers apportent l'expertise nécessaire pour traiter les différents dossiers en analysant des sujets précis afin de proposer au Conseil d'administration les approches et solutions politiques à suivre.

Le secrétariat de la CIAA



FEDERATIONS NATIONALES

Allemagne

BLL – Bund für Lebensmittelrecht und Lebensmittelkunde
www.bl.de

BVE – Bundesvereinigung der Deutschen Ernährungsindustrien
www.bve-online.de

Autriche

FIAA – Fachverband Lebensmittelindustrie
www.dielebensmittel.at

Belgique

FEVIA – Fédération de l'Industrie Alimentaire/Federatie Voedingsindustrie
www.fevia.be

Danemark

FI – Foedevareindustrien
www.fi.di.dk

Espagne

FIAB – Federación Española de Industria de la Alimentación y Bebidas
www.fiab.es

Estonie

ETL – Eesti Toiduainetööstuse Liit
www.toiduliit.ee

Finlande

ETL – Elintarviketeollisuusliitto
www.etl.fi

France

ANIA – Association Nationale des Industries Alimentaires
www.ania.net

Grèce

SEVT – Συνδέσμος Ελληνικών Βιομηχανιών Τροφίμων
www.sevt.gr

Hongrie

EFOZS – Élelmiszerfeldolgozók Országos Szövetsége
www.efosz.hu

Irlande

FDII – Food & Drink Industry Ireland
www.fdi.ie

Italie

FEDERALIMENTARE – Federazione Italiana dell'industria Alimentare
www.federalimentare.it

Lettonie

LPUF – Latvijas Pārtikas Uznēmumu Federācija
www.lpuf.lv

Luxembourg

FEDIL – Fédération des Industries Agro-alimentaires Luxembourgeoises

Pays-Bas

FNLI – Federatie Nederlandse Levensmiddelen Industrie
www.fnli.nl

Pologne

PPFZ – Polska Federacja Producentów Żywności
www.pfpz.pl

Portugal

FIPA – Federação das Industrias Portugueses Agro-alimentares
www.fipa.pt

Royaume-Uni

fdf – Food & Drink Federation
www.fdf.org.uk

République Tchèque

PKCR – Potravinářská Komora České Republiky
www.foodnet.cz

Slovaquie

PKS – Potravinárska Komora Slovenska
www.potravinari.sk

UPZPPS – Unia Podnikateľov a Zamestnávateľov v Potravinárskom Priemysle na Slovensku

Slovénie

GZS – Gospodarska Zbornica Slovenije
www.gzs.si

Suède

LI – Livsmedelsföretagen
www.li.se

Observateurs:

Norvège

NBL – Næringsmiddelbedriftenes Landsforening
www.nbl.no

Roumanie

Romalimenta – Federatia Patronala din Industria Alimentara
www.romalimenta.ro

COMITE EUROPEEN DES GRANDES ENTREPRISES DE L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE (Comité de liaison)

ADM

www.admworld.com

BUNGE

www.bunge.com

CAMPBELL EUROPE

www.campbellsoup.com

CARGILL

www.cargill.com

COCA-COLA

www.cocacola.com

DANONE

www.groupedanone.fr

FERRERO

www.ferrero.com

HEINEKEN

www.heineken.com

HEINZ

www.heinz.co.uk

INBEV

www.inbev.com

KELLOGG'S

www.kelloggs.com

KRAFT FOODS

www.kraftfoods.com

MASTERFOODS

www.masterfoods.com

NESTLE EUROPE

www.nestle.com

PEPSICO

www.pepsico.com

PERNOD RICARD

www.pernod-ricard.com

PROCTER & GAMBLE

www.pg.com

SARA LEE

www.saralee-de.com

SÜDZUCKER

www.suedzucker.de

TATE & LYLE

www.tateandlyle.com

UNILEVER

www.unilever.com

SECTEURS

Aliments diététiques

IDACE - Association des industries des aliments diététiques de l'UE
www.idace.org

Aliments pour animaux

FEDIAF - Fédération européenne des aliments pour animaux familiers
www.fediaf.org

Amidons

AAF - Association des amidonniers et féculiers
www.aac-eu.org

Bière

The Brewers of Europe - Les brasseurs européens
www.brewersofeurope.org

Boissons sans alcool

UNESDA - Union des associations européennes des boissons
www.unesda-cisda.org

Bouillons et potages

FAIBP - Fédération des associations de l'industrie des bouillons et potages de l'UE

Boulangerie

AIBI - Association internationale de la boulangerie industrielle
www.aibi-online.org

Café

ECF - Fédération européenne du café
www.ecf-coffee.org

Céréales de petit-déjeuner

CEEREAL - Association européenne des céréales de petit-déjeuner

Chocolats, biscuits et confiserie

CAOBISCO - Association des industries de la chocolaterie, biscuiterie et confiserie de l'UE
www.caobisco.com

Condiments

ESA - Association européenne des condiments

Eaux minérales

EFBW - Fédération européenne des eaux en bouteille
www.efbw.org

Farines

GAM - Groupement des associations meunières de l'UE
www.ecco-eu.com

Fruits et légumes en conserves

OEITFL - Organisation européenne des industries transformatrices de fruits et légumes
www.oeitfl.org

Glaces alimentaires

EUROGLACES - Association des industries des glaces alimentaires de l'UE

Huiles

FEDIOL - Fédération de l'industrie de l'huilerie de l'UE
www.fediol.be

Isoglucose

API - Association des producteurs d'isoglucose de l'UE

Jus de fruits et légumes

AIJN - Association de l'industrie des jus et nectars de fruits et légumes de l'UE
www.aijn.org

Levures

COFALEC - Comité des fabricants de levure de panification de l'UE
www.cofalec.com

Margarines

IMACE - Association de l'industrie margarinière des pays d'Europe
www.imace.org

Pâtes alimentaires

UNAFPA - Union des associations de fabricants de pâtes alimentaires de l'UE
www.unipi-pasta.it

Produits intermédiaires pour la boulangerie et la pâtisserie

FEDIMA - Fédération des industries de produits intermédiaires pour la boulangerie et la pâtisserie dans l'UE
www.fedima.org

Produits laitiers

EDA - Association laitière européenne
www.euromilk.org

Protéines végétales

EUVEPRO - Fédération européenne des protéines végétales
www.euvepro.org

Sauces

FIC - Fédération des condiments et sauces industrielles

Sel

EUSALT - Association européenne des producteurs de sel
www.eu-salt.com

Semoules

SEMOLIERS - Union des associations de semouliers de l'UE
www.semouliers.org

Snacks

ESA - Association européenne des producteurs de snacks
www.esa.org.uk

Sucre

CEFS - Comité européen des fabricants de sucre
www.cefs.org

Thé / Infusions

EHIA - Association européenne des infusions
www.ehia-online.org

ETC - Comité européen du thé
www.etc-online.org

Transformation de la pomme de terre

UEITP - Union européenne des industries de la transformation de la pomme de terre

Viande et charcuterie

CLITRAVI - Centre de liaison des industries transformatrices de viandes de l'UE
www.clitravi.com



Confédération des industries agro-alimentaires de l'UE
Confederation of the food and drink industries of the EU

CIAA AISBL
Avenue des Arts 43
B-1040 Bruxelles
Belgique

Tél: +32.2.514 11 11
Fax: +32.2.511 29 05
E-mail: ciaa@ciaa.be
www.ciaa.be